

ACTES DU COLLOQUE

Avoir des enfants, ça change tout !

*En 10 ans, quelle évolution du niveau de vie des familles avec enfants ?
Comment l'améliorer durablement ?*



Juin 2020

#Revenus #Dépenses #Emploi #Logement

L'Union nationale des associations familiales a organisé ce colloque intitulé « *Avoir des enfants, ça change tout !* » le 23 janvier 2020, à l'Assemblée Nationale.

Sommaire

OUVERTURE	4
SÉQUENCE 1 : LES RESSOURCES DES FAMILLES : UNE COMPLEMENTARITE IRREMPLAÇABLE ENTRE TRANSFERTS SOCIO- FISCAUX ET REVENUS D'ACTIVITE	8
L'évolution des transferts socio-fiscaux pour les familles avec enfants	9
La place des revenus d'activité dans les ressources des familles : l'enjeu de la conciliation pour l'emploi.....	17
SÉQUENCE 2 : LES TOURNANTS DE LA VIE FAMILIALE	25
L'arrivée d'un enfant est-elle bien couverte par les transferts socio-fiscaux ?.....	26
Les séparations : du niveau de vie à la préservation des liens familiaux.....	32
Les séparations : du niveau de vie à la préservation des liens familiaux.....	34
Combien coûte un jeune adulte à ses parents ?	38
La charge différée d'enfants : la logique des droits familiaux dans le système de retraites	41
SÉQUENCE 3 : LES DEPENSES DES FAMILLES : ENTRE ACCES AUX BIENS ESSENTIELS, ET SURCONSOMMATION	44
Le reste à vivre des familles	44
Dépenses et comportements de consommation des familles aujourd'hui	46
SÉQUENCE 4 : VU DU TERRAIN : L'ARTICULATION ENTRE REVENUS ET DEPENSES DES PARENTS, UNE EQUATION BUDGETAIRE DIFFICILE	54
Témoignages croisés de 2 chefs de service (Udaf 26 et 67) sur les difficultés de niveau de vie des familles et les obstacles au travail d'accompagnement budgétaire en Udaf	54
CLÔTURE	60

OUVERTURE

Marie-Andrée BLANC, présidente de l'Unaf

Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les Présidents et Directeurs, Mesdames et Messieurs,

Merci à tous pour votre présence à ce colloque de l'Unaf, « Avoir des enfants, ça change tout ! », consacré à l'impact économique de la « charge d'enfant », une question majeure même si l'arrivée d'un enfant représente aussi, et surtout, beaucoup de bonheur.

Je tiens en premier lieu à remercier l'Assemblée nationale qui nous accueille dans ses locaux. J'adresse aussi un merci tout particulier à Jean-Noël Barrot, député des Yvelines et vice-président de la Commission des finances, d'avoir accepté d'être le parrain de cet événement. L'Unaf est très honorée de ce parrainage, cher Jean-Noël Barrot, et je vous remercie d'avoir répondu favorablement, et avec enthousiasme à notre sollicitation il y a maintenant près d'un an.

Plusieurs parlementaires seront présents au cours de cette journée. Je connais l'attachement de la représentation nationale à faire vivre le lien de proximité avec les Français, à connaître leurs réalités de vie au quotidien, incluant la dimension familiale.

Chaque jour, partout en France, l'Unaf, les Udaf et les Uraf représentent et défendent les intérêts des 18 millions de familles qui vivent sur notre territoire. Nous sommes donc un partenaire, un corps intermédiaire incontournable sur les réalités de vie des familles. Je suis aussi très intéressée par la démarche que vous avez initiée monsieur le député, avec vos collègues de la Commission des finances, qui consiste à renforcer l'action du Parlement en matière d'évaluation des politiques publiques. Il était donc important que ce colloque se déroule ici, à l'Assemblée nationale, car je suis convaincue que la représentation nationale et les institutions telles que l'Unaf ont tout intérêt à travailler davantage ensemble, au-delà des traditionnelles auditions, dans un véritable esprit de concertation et dans l'intérêt général.

La décision publique, les débats parlementaires, mais aussi les commentaires et analyses médiatiques prennent insuffisamment en compte la dimension familiale

L'idée première de ce colloque découle d'un constat : la décision publique, les débats parlementaires, mais aussi les commentaires et analyses médiatiques prennent insuffisamment en compte la dimension familiale, notamment en ce qui concerne la charge d'enfant.

Je prendrai trois exemples, qui jalonnent cette journée.

Premièrement, l'emploi et le chômage. La volonté actuelle est de rendre la protection sociale plus incitative à l'activité, comme dans les réflexions à propos du futur revenu universel d'activité, mais nous entendons très peu parler des contraintes familiales qui pèsent sur le temps, sur la mobilité, et donc sur l'emploi. Pour le dire clairement, il n'y a pas eu d'initiative législative forte à propos de la conciliation vie familiale/vie professionnelle depuis une quinzaine d'années. À ce titre, l'obligation pour la France de transposer la directive européenne sur la conciliation constitue une opportunité pour reprendre l'initiative.

Deuxièmement, le pouvoir d'achat. Les décisions prises à la suite de la crise des Gilets jaunes ne considèrent pas la charge d'enfant. La décision principale a été d'augmenter seulement la part individualisée de la prime d'activité, et non sa part familialisée qui tient compte de la charge d'enfant.

Enfin, le projet de réforme des retraites suscite de nombreuses interrogations sur la façon de prendre en compte l'impact des enfants sur la capacité à cotiser, et donc, sur le montant de la pension.

Face à des décisions publiques qui ont tendance à appréhender la société comme une somme d'individus, ces individus, eux, arbitrent et font des choix en fonction de leur famille, et notamment de leur charge d'enfant.

C'est au fond le sens de cette journée : faire prendre conscience que la charge d'enfant n'est pas, pour les citoyens qui l'assument, une contrainte parmi d'autres, mais quelque chose qui structure leurs existences et leurs choix économiques. Pourquoi cette charge est-elle unique en son genre ? Pour deux raisons. La première, c'est son caractère irréversible. Un professionnel qui intervient auprès des enfants ou des personnes âgées peut se retirer. Un parent ne peut pas démissionner. La deuxième raison est liée à la première. Avoir un enfant n'est pas seulement une affaire privée et affective. Le droit civil et social organise et contraint la responsabilité des parents à travers une obligation d'entretien non limitée dans le temps. Il y a donc une responsabilité parentale spécifique qui justifie une politique familiale qui en tienne compte pour tous les parents.

L'objectif de ce colloque est de construire des constats partagés sur le niveau de vie des familles, d'en explorer les multiples déterminants : l'emploi, la protection sociale, la fiscalité, la consommation. Pour les dresser, nous avons fait appel à de nombreux experts reconnus qui ont travaillé sur ces questions. Je les remercie vivement d'avoir accepté de venir partager leurs réflexions. Nous avons également commandé des travaux spécifiques à l'OFCE et au CREDOC sur la situation économique des familles, dont nous allons vous révéler les résultats ce matin. Un regard croisé nous a semblé indispensable avec des experts venus de notre réseau d'unions départementales des associations familiales. Ce réseau gère de multiples services, en contact direct avec les familles, sur tout le territoire, de la protection de l'enfance à l'accompagnement budgétaire, en passant par la médiation familiale. Avec plus de 15 000 représentants familiaux bénévoles et 7000 salariés, notre réseau est un acteur majeur du soutien auprès des familles, notamment lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés qui ont souvent des causes ou des conséquences de nature économique : les séparations, les pertes d'emploi, le surendettement, la dépendance, etc. Nous avons voulu que cette expertise de terrain au plus près des difficultés et des interrogations des familles soit aussi sollicitée et valorisée.

Nous souhaitons évidemment que cette journée soit bien sûr l'occasion d'une réflexion ambitieuse et prospective qui aborde les enjeux familiaux d'aujourd'hui et de demain, sans les cantonner aux problèmes immédiats.

Nous sommes à l'Assemblée nationale, lieu de décision et de débats cruciaux pour la vie des familles. Cette vision globale et d'avenir nous permettra aussi de dégager des orientations qui pourront enrichir les débats sur la question des droits familiaux dans un système universel de retraite, sur les réflexions à propos du revenu universel d'activité. Nous souhaitons aussi mobiliser sur ces deux thèmes qui pourraient faire l'objet d'initiatives pendant cette mandature parlementaire : la conciliation vie familiale/vie professionnelle — une priorité — et une loi ambitieuse sur la consommation.

Je vous remercie et vous souhaite à tous une excellente journée.

Message d'accueil de Jean-Noël BARROT, député des Yvelines, vice-président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale

Bonjour à toutes et tous, bienvenue à l'Assemblée nationale.

Je souhaiterais commencer par un hommage à Marie-Andrée BLANC, et à travers elle, à tous les bénévoles, les membres de la grande famille de l'Unaf. Je connais l'importance de ce travail de terrain, du réseau des Udaf, et de l'Unaf par les divers plaidoyers qu'elle porte jusqu'aux parlementaires, au gouvernement, afin de faire avancer ses idées. Je vous remercie pour l'énergie que vous mettez au service des familles.

Comme nous le rappelle la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1948, la famille est l'élément naturel et fondamental de la société. Elle a donc droit à la protection de l'État. Derrière ces grands principes, nous nous rendons tous compte au quotidien de l'importance de ces questions, quels que soient nos vies professionnelles, ou nos engagements. Pour reprendre le titre du colloque qui nous réunit aujourd'hui, je peux assurer qu'avoir un ou des enfants, cela change tout en effet. Il s'agit du sujet qui revient le plus souvent en famille, au quotidien, tant pour l'organisation et les choix à opérer dans le contexte de la parentalité, que pour la capacité à offrir à nos enfants une éducation de qualité et du temps, en tenant compte de nos impératifs professionnels.

La famille a droit à la protection de l'Etat

Ensuite, nous percevons en tant qu'élus locaux l'importance sur le plan départemental des associations familiales, mais aussi des préoccupations des familles, dont l'accueil du jeune enfant, la solidarité entre les générations, l'autonomie des personnes âgées. Sans la présence des Udaf, ces politiques publiques locales ne pourraient pas être déployées dans les territoires.

À l'échelle parlementaire, je suis secrétaire général du groupe MoDem, dont les racines remontent à l'immédiate après-guerre, au même titre que le mouvement familial. De tout temps, notre famille politique a été attachée à la question de la protection des familles. Chaque année, le groupe MoDem se bat pour que les plafonds du quotient familial soient relevés et pour l'universalité des allocations familiales, un sujet pour lequel nous continuerons à nous battre et à émettre des propositions.

Si nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'Assemblée nationale, ce n'est pas seulement parce que ce lieu représente la maison de tous les Français et qu'il était naturel que l'Unaf puisse y tenir un colloque, c'est aussi parce que vos travaux nous seront très utiles. Je souhaiterais qu'à l'avenir, nous puissions avoir des matrices d'analyse beaucoup plus fines sur les questions budgétaires pour étudier les projets du gouvernement, et mesurer les effets des amendements que nous déposons. Il reste du chemin à parcourir, notamment au sujet des familles, et disposer de meilleurs outils nous permettrait de mieux les défendre.

À mon sens, les travaux de ce colloque pourraient aussi inspirer des évolutions législatives. Au-delà des textes budgétaires, ils seront utiles tout d'abord sur la question du délitement des familles. Des économistes états-unis débattent de la baisse de l'espérance de vie des hommes, blancs notamment, les femmes étant beaucoup moins touchées, en raison de la consommation d'opioïdes, de médicaments et d'alcool. Jusqu'à présent, la question de la famille, plutôt considérée comme conséquence d'un mal, est peu interrogée comme cause d'un mal potentiel. Il serait intéressant de voir comment les politiques publiques liées à la famille peuvent expliquer ce qui se passe aux États-Unis. À l'aune de ces évolutions, ces politiques publiques pourraient être renforcées ou déployées pour éviter la désocialisation et l'individualisation à outrance avec des conséquences sur la société et la santé.

Etudier l'impact social du délitement des familles

La deuxième question est celle de la protection des consommateurs et des épargnants. Chaque quinquennat connaît une grande loi sur les consommations. Ce n'est pas encore le cas pour ce quinquennat au cours duquel des avancées importantes ont toutefois été obtenues, sur les pièces détachées des véhicules automobiles, du permis de conduire, de la résolution annuelle des contrats des mutuelles, des syndicats, de l'épargne, etc. Il reste beaucoup à faire, et ce sera toujours le cas puisque la protection des consommateurs et des épargnants évolue constamment au fil de l'évolution de la société et de la législation. Nous devons collectivement, Unaf et parlementaires, être vigilants pour intégrer dans les textes, qui seront examinés d'ici la fin du quinquennat, des réponses, au cœur du quotidien des Français, sur des sujets qui parfois les empêchent de consommer et d'épargner, et affaiblissent leur pouvoir d'achat et leur liberté de consommer.

Vers une loi sur la consommation

Vos travaux inspireront les nôtres dans les mois qui viennent.

SÉQUENCE 1 : LES RESSOURCES DES FAMILLES : UNE COMPLEMENTARITE IRREMPLAÇABLE ENTRE TRANSFERTS SOCIO- FISCAUX ET REVENUS D'ACTIVITE

Introduction

Jean-Philippe VALLAT, *directeur en charge des politiques et actions familiales (Unaf)*

La journée peut être suivie et relayée sur Twitter avec le hashtag #avoirdesenfantsçachangetout

En introduction, je voudrais rappeler quelques données sur le niveau de vie des familles et le coût de l'enfant. Même si la formule n'est pas très heureuse, un enfant coûte en temps et en argent ; les politiques publiques ne le prennent pas suffisamment en compte.

Une des raisons de la mauvaise connaissance de ce coût tient aux controverses économiques autour des différenciations entre enfant de riche et enfant de pauvre, fille et garçon, premier enfant et troisième, couple séparé ou non, etc., qui font perdre de vue le fait qu'un enfant coûte cher, en temps et en argent.

Selon l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), les frais d'achat liés à un enfant s'élèvent à 780 euros par mois, hors tous frais de temps. Il y a consensus pour le reconnaître.

Cette notion du coût de l'enfant amène à la notion de niveau de vie. Les économistes calculent le niveau de vie en rapportant le revenu disponible, c'est-à-dire les revenus d'activité nets, les prestations sociales et les revenus du patrimoine nets des impôts directs, au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. L'UC tient compte des économies d'échelle en fonction du nombre de personnes composant le ménage : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

La première conséquence est qu'à revenu égal, le niveau de vie est extrêmement différent selon qu'une seule personne dispose de ce revenu ou que six personnes en dépendent.

Une famille de six personnes qui disposent d'un revenu de 3000 euros par mois sera classée dans la catégorie des familles pauvres ; une personne seule dont le revenu s'élève à 3000 euros est aisée.

Cette évidence est très rarement évoquée par les politiques et la qualification d'un ménage par rapport à son revenu doit toujours être rapportée à la composition de ce ménage.

Les travaux de Pierre MADEC ont documenté la deuxième conséquence liée à la notion de niveau de vie. Il existe une forte variation de la composition familiale sur l'échelle des niveaux de vie divisée en déciles. Plus les ménages sont aisés, moins ils comptent d'enfants et plus ils vivent en couple. Le premier constat est donc qu'être en couple protège de la pauvreté ; le second est que la charge d'enfants appauvrit.

Plus les ménages sont aisés, moins ils comptent d'enfants et plus ils vivent en couple.

La dernière conséquence est une mise en garde contre les stéréotypes, par exemple à l'encontre des familles « riches » : de qui parle-t-on exactement ? Est-ce que l'on situe bien ces familles par rapport au niveau de vie de l'ensemble des ménages, avec ou sans enfants ? Les cibles des politiques familiales publiques doivent être comparées à l'ensemble des ménages et non aux familles de la même catégorie.

Ainsi faut-il retenir que les statistiques doivent être analysées d'une part au regard des unités de consommation et non du revenu brut disponible d'un ménage, d'autre part en comparaison de l'ensemble des ménages et non des familles d'une même catégorie.

L'Unaf accueille Pierre MADEC, économiste à l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE). Nous avons sollicité Pierre et l'équipe de l'OFCE en raison de l'intérêt que nous avons porté à son travail publié dans le Portrait social de l'INSEE de 2018, travail mené avec son collègue Raoul SAMPOGNARO. Cette étude sur le niveau de vie des ménages de 2008 à 2016 décomposait l'évolution des niveaux de vie de la population française sur dix ans selon les déciles de niveaux de vie. Ces évolutions étaient analysées à partir des causes possibles, telles que l'évolution de l'emploi, les politiques publiques ou démographiques.

Il était intéressant sur l'étude porte sur une période longue et permette de sortir de l'effet « bilan d'un quinquennat » ou « effet d'un projet de loi de finances » pour s'attacher aux conséquences pour les familles à l'issue d'une durée plus longue d'une dizaine d'années.

L'analyse, présentée en avant-première aujourd'hui, répond donc à la commande de l'Unaf à Pierre MADEC pour réaliser le même travail mais sur la période 2008-2018 et surtout en prenant en compte l'évolution des niveaux de vie selon les configurations familiales.

L'évolution des transferts socio-fiscaux pour les familles avec enfants

Pierre MADEC, économiste au département Analyse et prévision (OFCE)

L'étude, réalisée avec Raoul SAMPOGNARO, porte en effet sur la période 2008-2018, au cours de laquelle les niveaux de vie ont beaucoup évolué, à la hausse ou à la baisse. Notre point de départ était de considérer le choc fiscal au moment de la crise économique, les mesures en faveur du pouvoir d'achat, les modifications sur le marché du travail. Nous voulions différencier les évolutions du niveau de vie et identifier ce qui est dû à une modification de la législation socio-fiscale (barème de l'impôt, prestations sociales) ou aux évolutions du marché du travail.

La méthode consiste à comparer les niveaux de vie actuels avec ceux qui seraient advenus à législation constante ou dans le cadre d'un marché du travail à parts égales de temps plein, de temps partiel, d'emplois de cadres, etc.

Les sources de données mobilisées pour réaliser ce travail sont les chiffres de l'INSEE, les enquêtes ERFS et le modèle de micro-simulation INES¹ (INSEE, DREES, CAF).

Trois grandes évolutions ont marqué le marché du travail au cours des dix dernières années.

- Le taux d'emploi a légèrement augmenté en France, ce qui n'était pas le cas dans notre précédente étude dont la période s'arrêtait en 2016. L'impact de l'évolution du marché du travail sur les niveaux de vie serait plutôt positif. De ce fait, nous pourrions nous attendre à une augmentation des niveaux de vie moyens.
- Le nombre des emplois à temps partiel a augmenté de façon plus rapide que celui des temps pleins. Ce constat joue plutôt à la baisse sur les niveaux de vie.
- La part des cadres, mieux rémunérés que les employés et ouvriers, s'est accrue de façon très importante. Cette évolution du marché du travail aurait *a priori* un effet positif sur les niveaux de vie.

Entre 2008 et 2018, l'effet de ces trois évolutions du marché du travail sur les niveaux de vie est positif avec un gain de l'ordre de 210 euros par unité de consommation et par an.

¹ <https://www.insee.fr/fr/information/2021951>

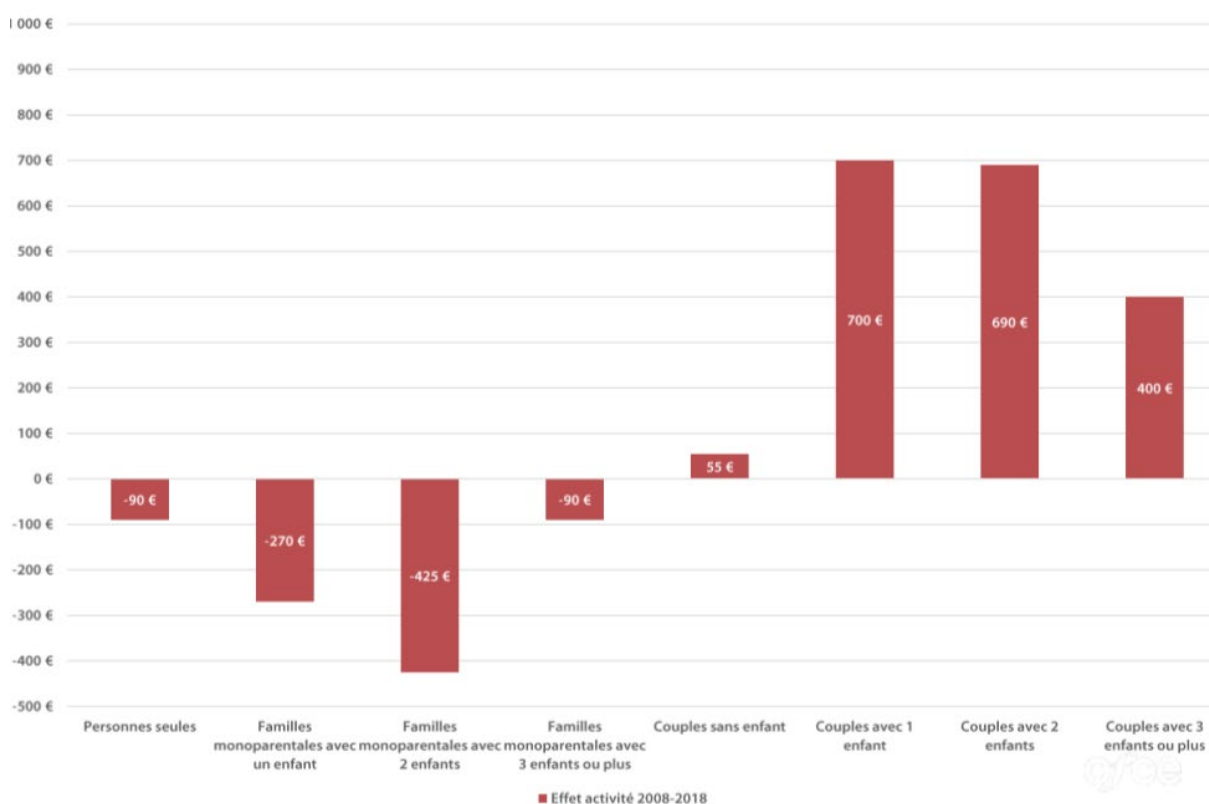
À partir de ce constat, notre étude a mis en évidence les effets différenciés de l'évolution du marché du travail par type de famille, sachant que le type d'emploi et la part des cadres diffèrent selon la composition familiale.

Au regard des trois évolutions, le taux d'emploi des couples, notamment avec enfants, a mieux résisté à la crise économique, en se maintenant ou en augmentant plus fortement, du fait notamment de la surreprésentation des cadres dans cette catégorie.

Les familles monoparentales sont davantage confrontées aux temps partiels et le taux de temps partiel a plus fortement augmenté pour cette catégorie que pour les autres.

La part des cadres dans l'emploi s'est accrue de façon plus importante chez les couples avec enfants que chez les familles monoparentales ou les personnes seules.

L'effet des évolutions du marché du travail sur le niveau de vie selon la configuration des familles est ainsi différencié.



Si la structure du marché du travail était restée la même en 2018 qu'en 2008, le niveau de vie par UC des couples avec un enfant serait inférieur de 700 euros à ce qu'il est. Les évolutions du marché du travail, notamment l'évolution de la part des cadres dans l'emploi, ont contribué à accroître le niveau de vie des ménages avec enfant (de 700 à 400 euros par UC et par an). Elles sont très négatives, notamment par l'effet de l'augmentation des temps partiels, pour les familles monoparentales (de -425 à -90 euros par UC et par an).

Une évolution négative de l'activité a pesé sur le niveau de vie des familles monoparentales

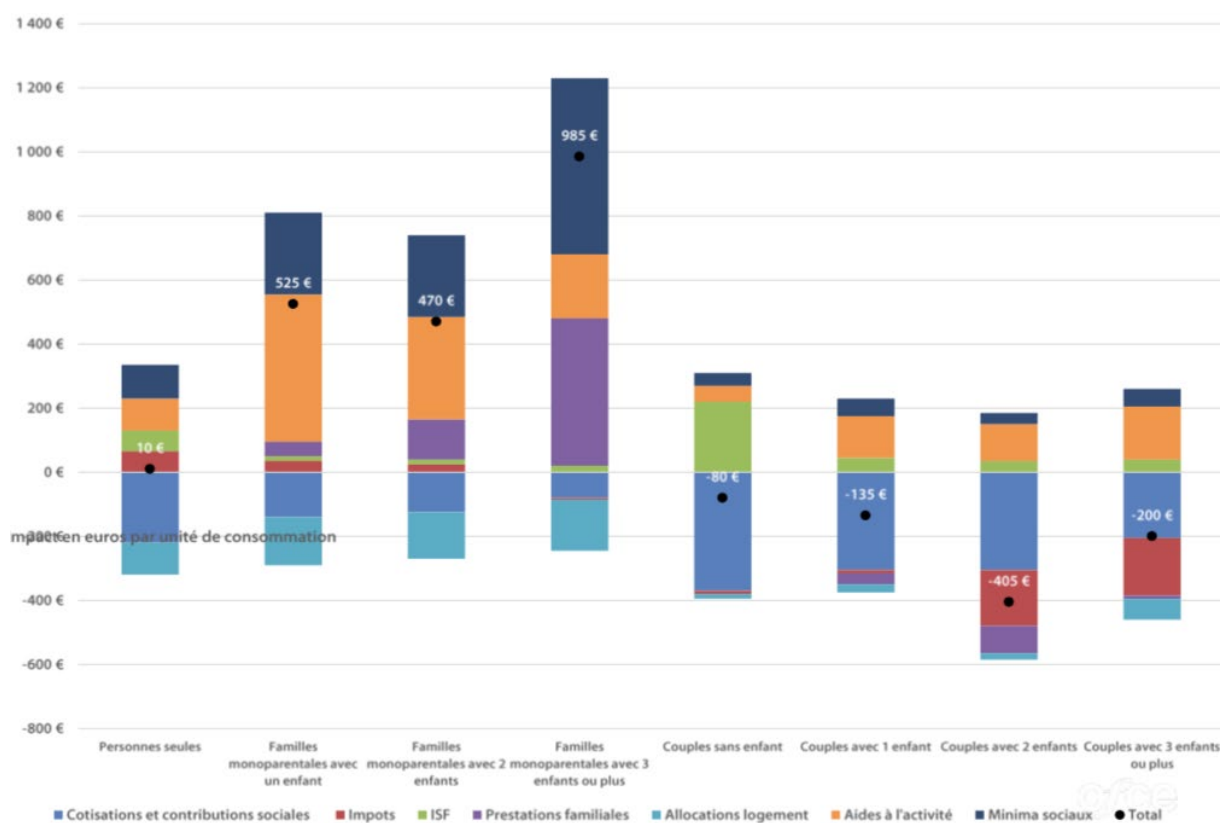
Ce constat effectué, l'étude s'est attachée à rechercher la manière dont, sur la même période, l'évolution de la législation socio-fiscale a permis ou non de compenser ces évolutions du marché du travail.

Beaucoup de mesures sont intervenues entre 2008 et 2018 et ont impacté le niveau de vie des ménages. L'impôt sur le revenu a été réformé largement avec la suppression de la première tranche

d'imposition, la création d'une tranche à 45 %, la réforme de la décote, le plafonnement du quotient familial, la fin de la défiscalisation des heures supplémentaires, etc. Les cotisations et contributions sociales ont beaucoup évolué avec la bascule vers la contribution sociale généralisée (CSG) des cotisations sociales, la hausse des cotisations vieillesse et la baisse des cotisations sociales acquittées par les agriculteurs et les indépendants. La fiscalité du patrimoine a également été modifiée notamment par le remplacement de l'impôt sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI). La taxe d'habitation est progressivement supprimée. Parallèlement, les prestations sociales ont été réformées. Les allocations logement ont été sous-indexées de façon massive, le mode de calcul des prestations familiales a été modifié (dégressivité, prise en compte du patrimoine, etc.); certains minima sociaux ont été revalorisés : par exemple, le plan de lutte contre la pauvreté de 2013 a revalorisé le revenu de solidarité active (RSA), etc.

Le grand nombre de ces mesures rend complexe la détermination de leurs effets sur le niveau de vie.

Notre étude met en évidence des effets extrêmement différenciés selon les types de famille.



Le niveau de vie des familles monoparentales a été largement soutenu par la politique socio-fiscale sur la période. Cela résulte de mesures (les nouvelles prestations familiales) ciblées sur les familles monoparentales (en violet, sur le graphique) et d'aides à l'activité dont l'objectif premier n'était pas l'amélioration de leur niveau de vie. Ces familles ont largement bénéficié de la création de la prime d'activité, du plan de lutte contre la pauvreté et de la revalorisation du RSA. En revanche, les augmentations de cotisations et les baisses des allocations logement ont amputé leur niveau de vie. Au final, l'effet est plutôt positif, voire très positif.

Les catégories perdantes des mesures socio-fiscales sont les couples avec enfants. Avec deux enfants, ils ont perdu un peu plus de 400 euros par UC et par an sur dix ans.

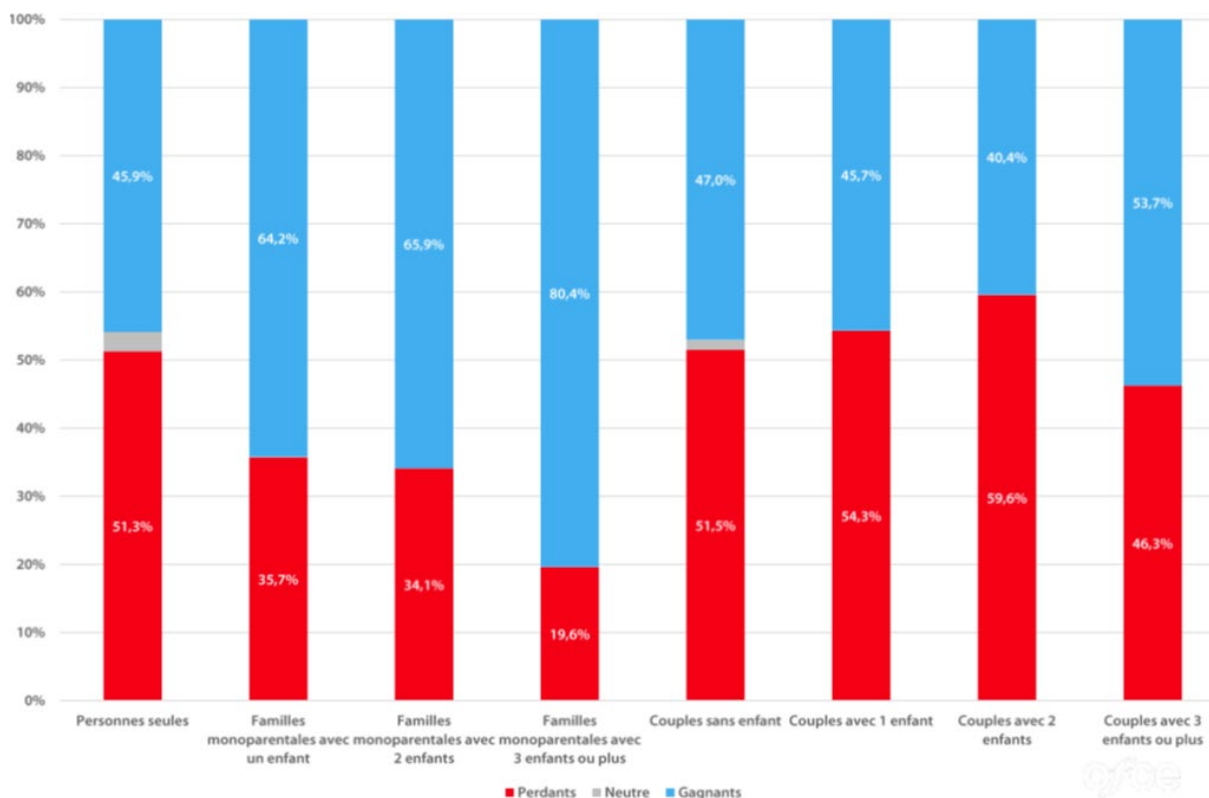
En termes de masse, on notera que soutenir le pouvoir d'achat des familles monoparentales avec trois enfants revient beaucoup moins cher (985 euros par UC et par an) que le gain réalisé en prenant aux couples avec deux enfants (- 405 euros par UC et par an), du seul fait du nombre très restreint de ménages dans la première catégorie.

Un graphique portant sur les transferts en milliards d'euros montrerait un choc négatif global de 150 euros par UC sur la période, avec des gagnants et des perdants, mais avec un nombre bien supérieur de perdants chez les couples.

Les couples sans enfants sont moins mis à contribution que les couples avec enfants. Cela ne ressort pas forcément d'un choix délibéré, mais résulte de l'impact différencié des mesures socio-fiscales sur la composition des revenus, la part de cadre, etc. par type de famille.

Les catégories perdantes des mesures socio-fiscales sont les couples avec enfants : les couples sans enfants ont moins été mis à contribution que les couples avec enfants.

Notre étude montre que les gains moyens en niveau de vie cachent de l'hétérogénéité au sein des catégories de ménages.



Globalement, en France entière, les perdants et les gagnants sont à 50/50.

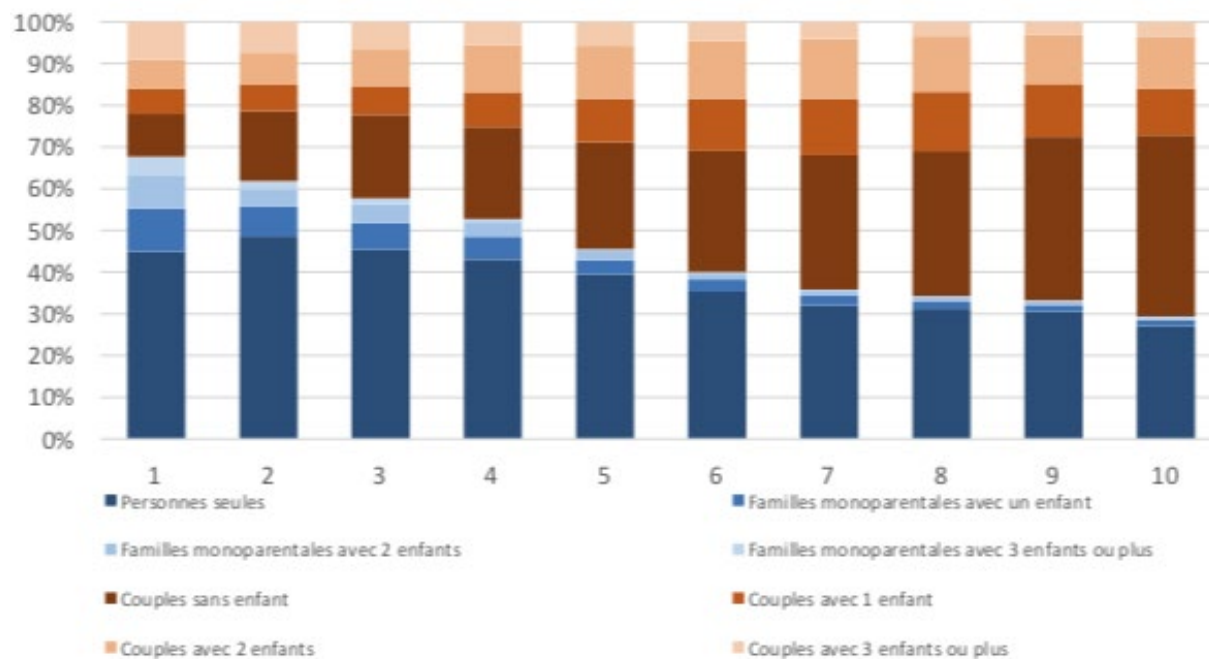
Le focus sur les prestations familiales montre que globalement celles-ci ont contribué négativement en moyenne à l'évolution du niveau de vie ; il y a eu une économie générale de 250 millions d'euros sur la période. La différenciation selon le type de familles existe toujours, avec un soutien très fort aux familles monoparentales et une baisse des prestations familiales pour les couples avec enfants.

Les types de famille sont répartis de façon très différente sur l'échelle des niveaux de vie : davantage de familles monoparentales sont situées en bas de l'échelle, quand davantage de couples avec enfants se trouvent en haut. Il a fallu vérifier si les effets mesurés étaient liés au niveau de vie des familles et pas tant à leur composition.

Entre 2008 et 2018, les mesures socio-fiscales ont opéré une forte redistribution des ménages les plus aisés vers les ménages les plus modestes. Le pouvoir d'achat des plus modestes a été soutenu et le choc fiscal a été concentré sur les ménages les plus aisés. Les résultats sont en partie liés à la place des familles dans l'échelle des niveaux de vie.

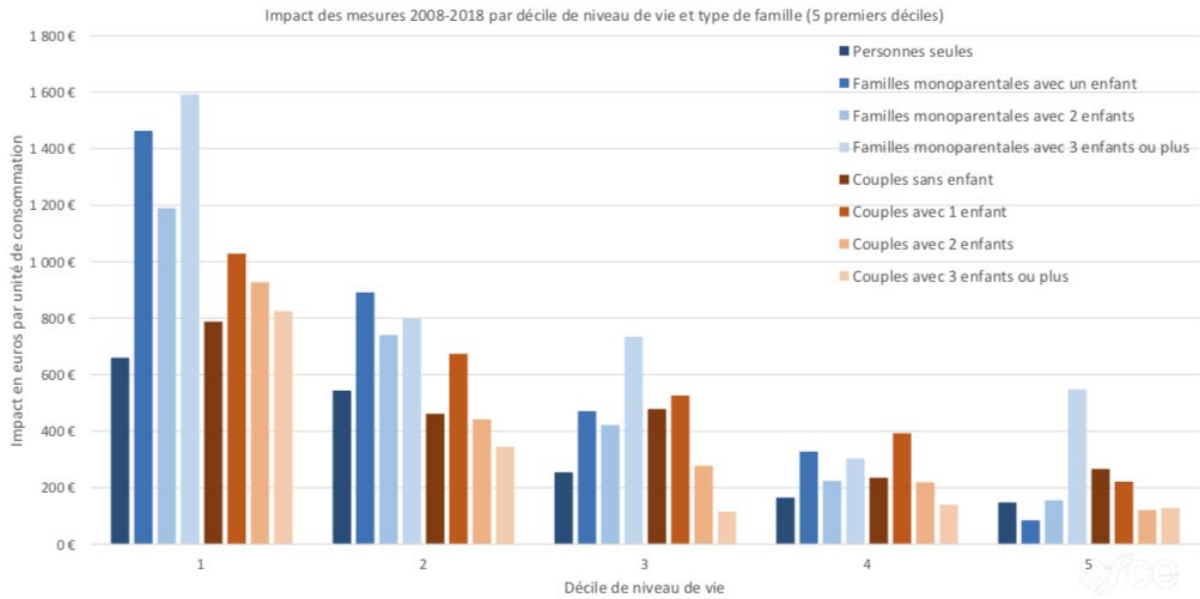
Puisque les familles monoparentales sont plutôt en bas de la distribution des niveaux de vie et les couples avec enfants sont plutôt en haut, l'étude s'est interrogée sur le fait de savoir si c'était un effet de la place des familles dans l'échelle des niveaux de vie ou un effet uniquement lié à la structure de revenus.

Composition des déciles de niveaux de vie par type de famille :



Il y a un effet place dans la distribution des niveaux de vie, mais on constate aussi un effet très différencié des politiques socio-fiscales sur la période en fonction du type de famille et du statut d'activité.

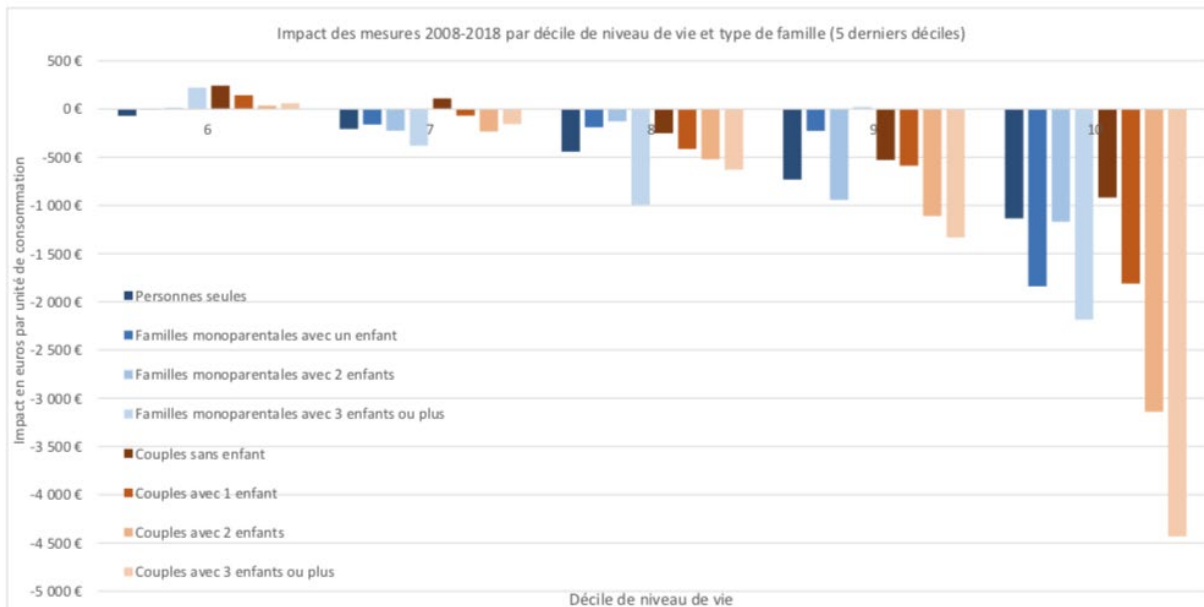
En triant la population par décile de revenus et à l'intérieur de chacune de ces tranches de 10 %, l'analyse de l'impact des mesures socio-fiscales sur la période est affinée en fonction de la configuration familiale. Nous considérons que le niveau de vie dans chaque décile est homogène même si la structure des revenus est différente (salaires, prestations, etc.).



L'effet des politiques socio-fiscales est très différencié selon les types de ménages à décile de niveau de vie identique.

Les 10 % des familles les plus pauvres ont été globalement plus aidés que les autres ménages. Mais au sein de ce décile, les familles monoparentales ont été davantage soutenues que les autres configurations familiales. Le fait d'être une famille monoparentale joue et pas seulement d'être dans le 1^{er} décile. Ce constat est identique, quel que soit le décile d'appartenance de la famille du 1^{er} au 5^e.

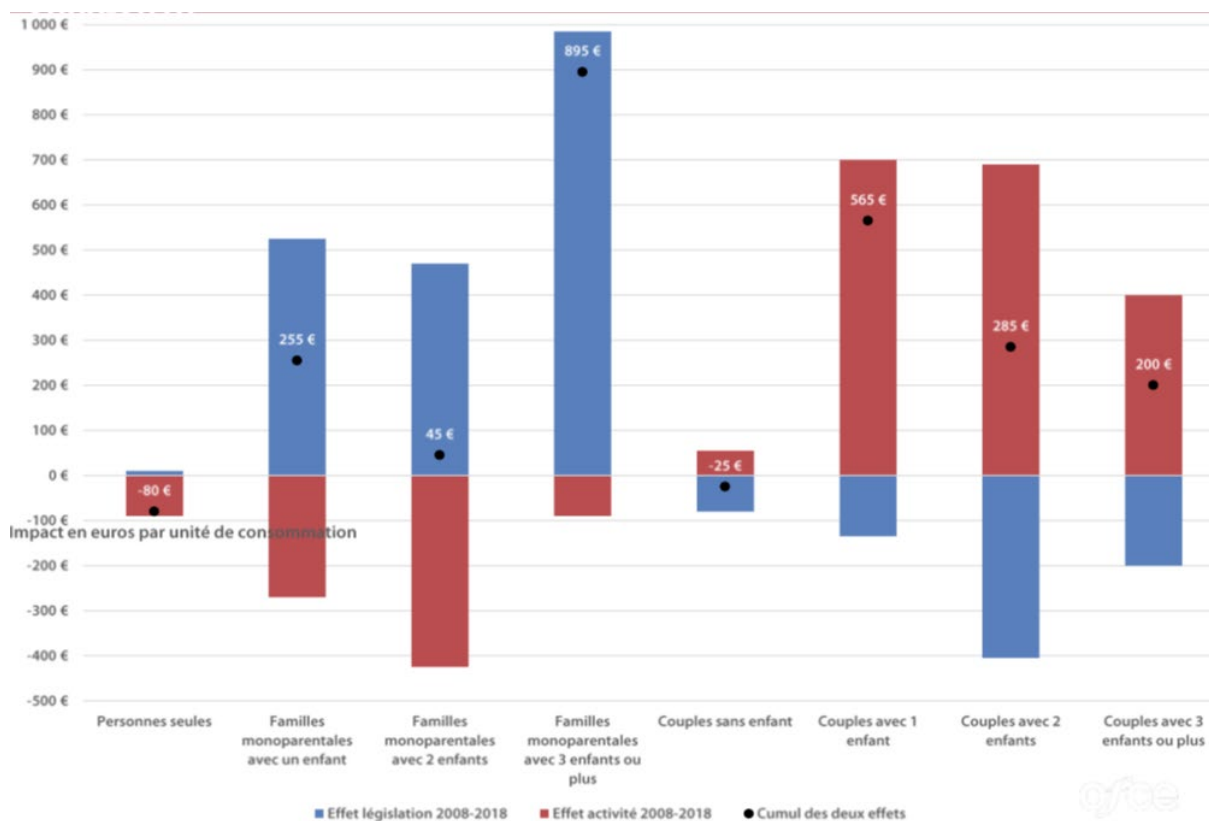
Impact des mesures 2008-2018 par décile de niveau de vie et type de famille (5 derniers déciles)



Parmi les 50 % de ménages les plus aisés (du 5^e au 10^e décile), ce sont les 10 % des ménages les plus aisés qui ont été largement mis à contribution, et, au sein de ce décile, ce sont les couples avec enfants qui l'ont davantage été par rapport aux autres. Ce qui s'explique par le plafonnement du quotient familial et la mise sous condition de ressources des allocations familiales.

Le cumul de l'effet législation socio-fiscale et de l'effet marché du travail montre un effet global plutôt positif pour les populations de familles monoparentales et de couples avec enfants.

Effet cumulé des effets « activité » et « législation » pour la période 2008-2018



L'effet activité en rouge est plutôt positif pour les couples et très négatif pour les familles monoparentales ; l'effet mesures socio-fiscales en bleu est globalement à l'inverse.

Attention. Ce graphique n'informe pas sur l'évolution réelle des niveaux de vie, d'autres éléments y ayant contribué comme notre rapport complet remis à l'Unaf en fait état. Cette présentation n'informe que sur l'existence d'effets différenciés des deux sujets étudiés : le marché du travail et la législation socio-fiscale.

L'effet activité est plutôt positif pour les couples et très négatif pour les familles monoparentales ; pour l'effet des mesures socio-fiscales c'est l'inverse.

De nombreuses mesures en faveur du pouvoir d'achat ont été mises en place en 2019. Il est trop tôt pour en mesurer les impacts.

Toutefois le focus sur les mesures contenues dans la loi du 24 décembre 2018 montre que la prise en compte de la configuration familiale est minime. L'effet différencié des mesures est davantage lié à la composition du revenu. Le niveau de vie des personnes seules et, plus légèrement, des couples sans enfants est davantage soutenu. Les mesures 2019 se traduisent par un effet négatif de la charge d'enfant : plus un couple a d'enfants, moins il gagne. Ce constat très temporaire sera à analyser plus finement en le liant aux évolutions du marché du travail.

Jean-Philippe VALLAT

Merci pour cette synthèse.

L'Unaf est particulièrement intéressée par les derniers diagrammes présentés qui montrent que les familles avec enfants en bas de la hiérarchie sociale ont reçu plus que les ménages sans enfants tandis qu'au contraire, les familles avec enfants en haut de l'échelle du niveau de vie ont davantage été mises à contribution que les ménages sans enfants. Ce dernier constat dérange l'Unaf et pose la question : pourquoi prendre plus aux familles aisées avec enfants qu'aux familles aisées sans enfants ?

De la salle

- Cet exposé était très intéressant, même si le déroulé est rapide. Je ferai remarquer que les familles avec des enfants en situation de handicap ont été oubliées dans l'exposé de l'intervenant. Cette situation change encore plus que le simple fait d'avoir des enfants. Face aux très grandes difficultés auxquelles les familles avec des enfants en situation de handicap doivent faire face, le congé aidant ne représente pas grand-chose.

J'ajoute que l'intégration de l'allocation adulte handicapé au sein du revenu universel inquiète beaucoup, et nous allons, en tant qu'association, nous battre contre.

- Je ne comprends pas, dans l'un des premiers tableaux sur l'effet de l'activité 2008-2018, le décrochage entre les familles monoparentales selon qu'elles ont un, deux ou trois enfants. Pourquoi celles qui ont deux enfants perdraient-elles beaucoup plus que celles qui en comptent trois ?

Pierre MADEC

Le diagramme présente les effets de l'évolution du marché du travail par type de famille. Il s'avère que les familles monoparentales avec trois enfants ou plus, déjà marginalisées sur le marché du travail en 2008, n'ont pas vu leur situation se dégrader. L'effet des évolutions est très faible.

Jean-Philippe VALLAT

Ce décrochage pour les familles monoparentales avec un ou deux enfants pose le problème de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle pour ces familles.

Pierre MADEC

Pour apporter une précision, notre analyse traite les deux effets « activité » et « politiques socio-fiscales » de manière indépendante. Ce n'est pas parce qu'il y a une baisse d'emploi des familles monoparentales qu'il y a mécaniquement une compensation par les aides sociales.

- Quelle est la définition de la famille monoparentale dans votre étude ? Est-ce le cas quand le 2^e parent contribue à la prise en charge des enfants ?

Pierre MADEC

Le modèle et les données mobilisées ne permettent pas de différencier une famille monoparentale sans aide du parent extérieur, d'une famille monoparentale soutenue par ce parent. Notre étude ne retient pas la définition de l'Insee ; elle a traité ses profils et certaines familles monoparentales ont été

extraites des bases de données, par exemple les retraités vivant avec leur enfant. Le rapport remis à l'Unaf définit précisément ce qui est entendu dans l'expression « familles monoparentales », étant précisé que l'étude ne distingue pas selon la composition des revenus.

Le sujet « familles monoparentales » est un sujet très large, qui inclut les situations de handicap évidemment. Un travail est en cours sur les pensions familiales et le traitement des parents isolés.

- Je suis président des Associations familiales laïques. 2 observations : Au vu de la baisse des prestations sociales, l'Unaf a protesté contre l'abrogation de la demi-part fiscale pour les veuves, qui ont eu des enfants. Il faudrait en reparler.

Je rapproche votre étude de celle de Jérôme Fourquet, *L'archipel français*, et note une concordance de vos conclusions avec ses analyses sur la paupérisation des classes moyennes inférieures.

Jean-Philippe VALLAT

Merci à Pierre MADEC pour sa présentation, et aux participants pour leurs questions.

Nous allons passer à la table ronde qui complète le thème de cette première séquence consacrée aux revenus.

La principale source de revenus, notamment pour les familles avec enfants, est l'activité à plus de 75 % en moyenne. Les familles ne vivent pas de prestations sociales. C'est pourquoi cette table ronde aborde la question de l'activité des parents. Il est de plus en plus difficile pour les familles d'exercer une activité en raison de la présence d'enfant. L'Unaf est frappée ces derniers mois par l'obsession des pouvoirs publics pour le lien avec l'activité. Il y a eu la prime d'activité qui a explosé ses dernières années pour atteindre 10 milliards d'euros et les réflexions sur le revenu universel d'activité au cours desquelles la protection sociale est fortement liée à l'incitation à l'activité. Encore faut-il pouvoir travailler et concilier sa vie familiale et sa vie professionnelle, malgré le peu d'initiatives fortes soutenues par les pouvoirs publics sur cette question.

La place des revenus d'activité dans les ressources des familles : l'enjeu de la conciliation pour l'emploi

Table ronde « Temps parental et conciliation »

Olivia EKERT-JAFFÉ, ancienne directrice de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED), **Céline MARC**, économiste, ancienne secrétaire générale du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), **Yvon SERIEYX**, chargé de mission conciliation vie familiale-vie professionnelle (Unaf)

Jean-Philippe VALLAT

Mme EKERT JAFFÉ, vos travaux sur le temps parental ont largement intéressé l'Unaf. Comment la charge d'un enfant pèse sur le temps d'un parent ?

Olivia EKERT JAFFÉ

Cette idée de perte de temps pour soi, comme parent, m'est venue alors que j'étais conseillère scientifique à l'Unaf lors d'une demande d'intervention sur le coût, en temps, de l'enfant. À la suite de quoi j'ai publié un article dans une revue scientifique internationale en collaboration avec Shoshana Amyra GROSSBARD².

Jusqu'à présent, les études sur le coût de l'enfant ne saisissent que des aspects limités de ce coût, par exemple le coût d'opportunité qui est très important. Quand une femme arrête de travailler, elle perd de l'argent immédiatement et en subit les conséquences tout au long de sa carrière. Mais aucune étude ne s'intéresse aux femmes qui ne vont pas s'arrêter de travailler, pour lesquelles le coût serait alors nul.

Le deuxième point largement documenté est celui des tâches parentales. En 2000, Cécile BROUSSE montrait que le temps consacré à un enfant de plus de trois ans, supporté en général par les mères, était de 40 minutes. Cela pose un problème méthodologique en raison des tâches simultanées mal comptabilisées et de l'achat d'aide parentale, qui diminue le temps parental. Mais c'est aussi le temps de celui qui paie et qui travaille pour payer.

Le coût de l'enfant est dès lors mal calculé. Pour résoudre le problème du va-et-vient entre le travail sur le marché et le travail domestique, l'idée est de regarder le temps qui reste quand le parent a travaillé, le loisir pour les économistes, et pour moi, le **temps pour soi, c'est-à-dire le temps consacré au sommeil, au repas, à la toilette, aux loisirs**.

En comparaison entre un couple avec ou sans enfants, le temps domestique augmente pour les parents avec enfants, générant une perte de temps de loisirs.

Le loisir est un mauvais indicateur du coût de l'enfant, car il ne prend pas en compte le choix qui conduirait à diminuer le temps sur le marché et son salaire pour être davantage avec ses enfants ou augmenter son loisir au prix de son revenu.

Pour évacuer ce problème, il faut réfléchir à rémunération constante. Le coût en temps de l'enfant est défini à partir de la réduction du temps non travaillé (libre, loisirs) et il faut choisir [comme référence] des couples de biactifs travaillant à plein temps.

Il convient alors de traiter la sélection de l'échantillon en prenant en compte la rareté des parents de familles nombreuses dans cette catégorie de parents, en modélisant la décision de travailler à plein temps, en tenant compte du salaire des femmes qui ne travaillent pas à plein temps et en intégrant l'impact de l'aide domestique sur les loisirs.

Quatre équations permettent de tenir compte de cette sélection.

Pour les couples sans enfants, les heures de temps libre s'élèvent à 13 heures pour une femme et 14 heures pour un homme pour un jour de semaine en moyenne. La différence genrée est de une heure par jour.

Le coût [en temps] pour un enfant est considérable et il est également partagé entre les pères et les mères. La perte de temps pour soi est de 1,6 heure par jour et par enfant de moins de 3 ans pour chaque parent, les jours de semaine en moyenne. La perte de temps pour soi par enfant âgé de 3 à 14 ans est d'environ la moitié de cette valeur.

² Olivia Ekert-Jaffé et Shoshana Grossbard, « Time Cost of Children as Parents' Foregone Leisure », *Mathematical Population Studies* 22, n° 2 (2015): 80-100.

Ce qui donne près de 2 heures et demie pour chaque parent d'une famille de deux enfants, dont un jeune enfant. **Il ne reste alors que 10,7 heures de temps pour soi à la mère, sommeil compris versus 11,6 heures pour le père. Le déséquilibre genré ne s'accroît pas.** Le temps pris pour les enfants de plus de trois ans est pris sur le temps de loisirs. Pour les enfants âgés de moins de trois ans, **le coût supplémentaire est pris en totalité sur le temps physiologique (sommeil, repas, toilette) pour le père comme pour la mère.**

Lorsque la famille s'agrandit, les pères tendent à sacrifier plus de leur temps libre et travaillent une heure de plus par jour et prennent peu de congés. Les femmes travaillent un peu moins (-1,7 heure) et prennent plus de jours de congés qui sont en partie consacrés aux enfants.

Le coût en temps des enfants de plus de 14 ans est nul.

Le coût en temps d'un enfant représente le revenu d'un travail à mi-temps sur le marché de l'emploi. Une famille de deux enfants dont un est en bas âge ou une famille de trois enfants représentent le revenu d'un plein-temps de travail.

La famille aura le choix d'un arrêt de travail sur le marché ou de ne pas faire d'enfant. C'est ce qui se passe en Angleterre. En France, le dynamisme de la natalité est en partie dû à la politique familiale.

Jean-Philippe VALLAT

Merci beaucoup Madame EKERT-JAFFÉ. Nous retenons l'énormité de ce coût en temps, surtout pour les enfants âgés de moins de trois ans, et le poids égal de ce coût pour les pères, ce qui est souvent ignoré. L'absence de coût pour les plus de quatorze ans est plus surprenante.

Céline MARC, vous avez toujours travaillé sur les questions de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Quel est selon vous l'état des lieux aujourd'hui en France ? L'Unaf regrette l'absence d'initiative législative forte sur la conciliation sur une longue période : cela génère-t-il des situations difficiles ? Existe-t-il des pistes pour relancer cette politique ?

Céline MARC

Merci pour votre invitation. En remarque préalable, il faut noter que nos dispositifs sont de droit pour les pères et les mères. Dans les faits, les recours à tous les dispositifs sont fortement féminisés. La conciliation vie familiale/vie professionnelle repose beaucoup sur les mères. Il y a souvent un débat très fort, entre

- ceux qui dénoncent l'ancrage de la différenciation des rôles entre les pères et les mères induite ou renforcée par nos dispositifs, et
- ceux qui voudraient assumer ces différenciations et les maintenir dans les premiers temps de l'enfant.

C'est un défi de sortir de cette opposition pour mener une politique de conciliation vie familiale/vie professionnelle qui s'appuie sur **le libre-choix non genré.**

L'état des lieux pour la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale comprend deux tendances.

La première tendance est le faible développement de l'offre d'accueil ces dernières années. Malgré les fortes attentes exprimées par les familles, il y a peu de création de places en crèche, sauf en micro-

crèches portées par le secteur privé. Depuis cinq ans, les assistantes maternelles accueillent de moins en moins d'enfants. La politique de préscolarisation des enfants de deux ans ne marche pas du tout.

La première tendance est le faible développement de l'offre d'accueil ces dernières années

Selon les travaux du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge auxquels l'Unaf a participé, la politique d'accueil du jeune enfant souffre d'une gouvernance éclatée entre collectivités locales, État, secteur privé, d'une complexité due au découpage des missions entre acteurs (financement, décision), d'un système d'aides publiques complexe et disparate selon les modes d'accueil, et enfin de la faiblesse des objectifs affichés de création de places.

La deuxième tendance est la forte régression du congé parental alors que les mères sont majoritaires pour assurer la garde des jeunes enfants. Seule une petite partie est indemnisée au titre de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PréParE), forfait versé jusqu'aux deux ans de l'enfant (moins de 400 euros pour une cessation complète d'activité) pour compenser la perte de revenu liée à une réduction d'activité. L'usage de cette prestation s'effondre, ce qui témoigne de l'inadéquation de cette prestation, quant à son montant et à sa durée, par rapport aux besoins des familles. Cette prestation s'est dégradée dans le temps. Elle représentait 27 % du salaire moyen dans les années 1990, seulement 14 % aujourd'hui.

La deuxième tendance est la forte régression du congé parental indemnisé, ce qui témoigne de l'inadéquation entre cette prestation et les besoins des familles quant à son montant et à sa durée

La réforme de la PréParE s'est traduite par une réduction de la dépense publique de plus d'un milliard d'euros entre 2013 et 2018.

Cela pourrait s'expliquer par la volonté d'augmenter l'implication des pères et de maintenir ou d'augmenter l'activité des femmes. Mais aucun effet positif n'est enregistré sur le recours à cette prestation par les pères ; le taux d'emploi des mères de jeunes enfants a diminué alors que le taux d'activité, sur la même période, est en légère augmentation.

En dépit de la perte de droit à la prestation, les mères sont restées inactives ou employées à temps partiel jusqu'à l'entrée à l'école maternelle de l'enfant. La demande de la continuité des trajectoires n'est pas satisfaite et aucune vision claire de ce qui passe professionnellement pour la mère et pour l'enfant dans ses premières années ne se dégage. Les pertes de revenu disponible pour les familles s'échelonnent de 125 euros à presque 400 euros.

La tendance est à la régression. Le rapport du HCFEA notait que la part des familles pauvres avait doublé du fait de l'arrêt d'activité des mères.

Les conséquences concrètes pour les parents sont les choix sous contrainte, qu'il s'agisse de l'offre d'accueil et de son accessibilité financière, des horaires de travail, de l'accès à une aide familiale.

Selon une étude de la DREES, **60 % des mères et 36 % des pères vivant en couple et travaillant à temps complet souhaiteraient réduire leur temps de travail ou cesser de travailler, un choix rendu impossible pour des raisons financières.**

Selon le baromètre de la CNAF, un quart des parents aimerait s'occuper eux-mêmes de leurs enfants, mais la moitié y renonce.

Pour dépasser ces choix sous contrainte, **il faut prendre conscience qu'avoir des enfants change tout et demande du temps.** Une étude de 2013 concluait à la multiplication du temps parental par 2,5 quand l'enfant est âgé de moins de trois ans. Face à la pression accrue sur les temps quotidiens, il faut relever ces contraintes objectives, liées aussi aux conditions de travail, à la complexité des modes de garde, qui génèrent des besoins d'articulation de la vie familiale et professionnelle.

Pour sortir de cette impasse, **il faut réhabiliter la PréParE**, prestation pensée aujourd'hui encore comme un salaire maternel, pour sortir les politiques publiques de cette vision négative. Il faut un réel instrument pour aider les parents à sécuriser leur trajectoire professionnelle et leur donner du temps dans ce moment-là.

Il faut travailler sur l'accessibilité des modes d'accueil pour toutes les familles, pour réduire le temps parental. Il faut desserrer les contraintes professionnelles par un aménagement du temps de travail (Directive européenne pour instaurer un *Right to request*). Les congés et les réductions d'activité pourraient contribuer à un meilleur partage des temps parentaux entre père et mère. **Il faut sortir de l'indemnisation forfaitaire du congé parental**. Une proposition vise à rémunérer un congé court au salaire antérieur, dont la durée serait augmentée pour une activité conservée à 50 % ou 80 % du temps de travail.

Il faut sécuriser le parcours professionnel des parents. Il est nécessaire de redynamiser la politique d'accueil du jeune enfant, **penser les modes d'accueil comme voie logique à l'issue des congés**. La plupart des pays européens qui les ont repensés proposent un **droit opposable à l'accueil**.

Pour dépasser ces choix sous contrainte, il faut réhabiliter la PréParE et sécuriser le parcours professionnel des parents

Jean-Philippe VALLAT

Merci beaucoup Céline MARC.

Nous retenons que tous les voyants sont au rouge, qu'il s'agisse de la conciliation ou de l'accueil des jeunes enfants. Nous atteignons peut-être l'épuisement d'un modèle, qui a eu du sens, jusqu'en 1994 et la dernière grande loi de conciliation qui reposait sur une meilleure rémunération du congé parental, le développement des crèches et une aide aux assistantes maternelles. Il faut en réinventer un autre. La piste du congé parental doit être creusée. L'accueil du jeune enfant doit être pensé autour de toutes les solutions possibles, dans une logique de libre choix et de l'égalité femme-homme.

Yvon SERIEYX va terminer cette séquence en abordant les trois grandes questions à se poser et auxquelles il faudrait répondre pour une politique familiale dynamique conciliant vie familiale/vie professionnelle.

Yvon SERIEYX

Globalement, un rappel sur ce que signifie concilier vie familiale/vie professionnelle ; c'est gagner suffisamment pour nourrir ses enfants tout en gardant le temps de les éduquer. La conciliation va permettre à une mère et un père de se mettre à l'abri de la pauvreté et de pouvoir espérer financer le nombre d'enfants qu'on souhaite. Les enjeux sont nombreux, face auxquels il n'y a pas de politique de conciliation. Il y a simplement une sorte de politique d'accueil de la petite enfance.

Trois questions ne sont pas clairement posées aujourd'hui et il est nécessaire d'y répondre pour imaginer une politique de conciliation.

1/Devons-nous mettre tous les enfants en crèche à trois mois ?

Cela correspond à une pratique, qui rend certainement bien des services. Cette pratique recouvre un modèle implicite de la politique de la petite enfance dans lequel les enfants vont en crèche à trois mois et les parents travaillent à plein temps. Ce modèle, très commode, évacue la question des congés parentaux qui ont été présentés il y a onze ans par un ancien président de la République, comme un « gâchis pour la société et les familles ».

Ce modèle s'explique très bien budgétairement avec une hausse des prestations d'accueil de la petite enfance et baisse des allocations pour congé parental.



Ce modèle est peu pratiqué (11 % d'enfants de six mois en crèche), peu souhaité par les parents (6 % le considèrent comme un mode de garde idéal selon le baromètre CNAF), peu souhaitable selon la commission des 1000 jours, présidée par Boris Cyrulnik, qui souligne le besoin de contact parental de l'enfant dans ses premiers mois.

Ce modèle ne produit pas de création d'emploi, notamment féminin, et il est à contre-courant de la législation européenne qui muscle les congés parentaux.

Si l'objectif est de placer tous les enfants de trois mois en crèche, cela implique un million de places supplémentaires ce qui prendrait 167 ans au rythme actuel.

Si la réponse à cette première question est négative, quel parcours de conciliation, quelle combinaison permet-on ?

Si l'objectif est de placer tous les enfants de trois mois en crèche, cela implique un million de places supplémentaires ce qui prendrait 167 ans au rythme actuel.

2/Comment réduire le temps d'activité professionnelle des pères ?

Sur cette question, la politique de la conciliation rejoint celle de l'égalité femme-homme. Elles ne peuvent gagner qu'ensemble. L'Unaf pose la question de l'applicabilité du temps partiel pour raisons familiales. Cela serait-il aussi mal vu si le taux de recours par les pères et les mères était égal. Serait-il toujours soupçonné en termes d'égalité ? Si les temps domestiques étaient équilibrés entre les pères et les mères, les congés parentaux seraient considérés comme des avancées sociales.

L'enjeu du partage du temps domestique et parental est important.

La question n'est pas seulement d'augmenter le temps passé par les pères avec l'enfant à la maison, il s'agit de réduire l'écart sur le temps professionnel pour qu'ils travaillent moins dans leur emploi.

3/Revoir les conditions de travail

La conciliation porte sur les temps du matin et du soir. Comment répondre aujourd'hui aux parents qui travaillent jusqu'à 22 heures dans les commerces ou de nuit dans le médicosocial, aux routiers qui travaillent 70 heures par semaine ?

Le rapport de l'IGAS sur le congé parental note que les positions des représentants employeurs et représentants salariés sont tellement opposées qu'il semble difficile de faire évoluer le modèle.

Ces trois questions doivent trouver des réponses dans les deux ans et demi (juillet 2022) pour y répondre, ce qui correspond au terme du délai de transposition de la directive européenne.

Jean-Philippe VALLAT

Merci beaucoup et bravo Yvon pour la clarté décapante des questions posées.

De la salle

- Gautier MAIGNE, France Stratégie

En réaction aux présentations, je note que vous montrez très bien qu'une politique familiale n'est pas seulement de l'argent, mais aussi du temps et des services ; je suis d'accord avec l'épuisement du modèle que vous signalez et il faut en réinventer un, mais je mets en garde contre la notion de libre choix. C'était un des objectifs du modèle et ça ne marche pas à cause du niveau social et des revenus, et en raison du genre du parent. Le seul libre choix aujourd'hui c'est celui de la collectivité de proposer ou non des solutions d'accueil. La réflexion sur la conciliation doit intégrer ce qu'on veut pour les parents et ce qu'on veut pour les enfants et leur développement, pour la période 0-3 ans, mais également sur l'ensemble du cycle de vie de l'enfant.

Jean-Philippe VALLAT

Merci de cette intervention. Le libre choix a été fortement débattu à l'Unaf, et tout dépend de ce que le mot recouvre. L'Unaf est d'accord sur le fait que le libre choix de faire ou non par les collectivités publiques commence à poser problème. La note rédigée par vous-même, Bruno Palier et Catherine Collombet³ sur le changement de la gouvernance est à cet égard intéressante pour inciter, voire obliger les collectivités et d'autres acteurs à construire un droit opposable.

³C. Collombet, G. Maigne, B. Palier, Places en crèche : pourquoi l'Allemagne fait-elle mieux que la France depuis dix ans ?, note d'analyse de France stratégie, 2017, 8 p.

Marie-Pierre GARIEL, *administratrice Unaf*

Je partage l'analyse d'Yvon SERIEYX, mais je vois un obstacle pour les parents seuls, pour certains métiers qui ont des temps de travail irréguliers, voire imprévisibles. Dans une démarche prospective, je pose une question idéaliste ou naïve : pour imaginer un nouveau modèle, la société ne pourrait-elle pas valoriser le temps domestique et éducatif, quel que soit celui ou celle qui le met en œuvre ? J'entends dans « donner de la valeur » un temps pendant lequel le citoyen concerné pourrait cotiser.

Jean-Philippe VALLAT

Il faut à ce titre rappeler que la question de la conciliation se pose bien au-delà des trois ans de l'enfant. Je vous propose, Céline MARC, de répondre à cette dernière question, vous qui avez insisté sur la différence entre le salaire maternel au forfait et la valorisation du temps.

Céline MARC

Je ne sais pas si je peux apporter une réponse définitive. Il s'agit d'une question de fond. La valorisation du temps parental est importante. Mais il faut être clair sur l'impact en temps et le besoin de temps et d'articulation qui est plus fort pendant les premiers âges de la vie. Avoir des enfants demande du temps tout au long de sa vie. Il peut y avoir des moments où le besoin est plus fort, à l'adolescence par exemple. Une des propositions mises sur la table était de valoriser un temps à prendre à des moments ponctuels, protecteur pour les salariés.

Ce qui est délicat c'est de réfléchir au congé parental en lien avec le marché du travail, pour des gens déjà en poste, et en même temps, il ne faut pas exclure les mères qui ont choisi de se consacrer à leur famille.

Aujourd'hui, les prestations sont trop pensées comme un instrument unique pour des objectifs différents. Il va falloir assumer ces différences pour proposer une sécurisation des parcours professionnels. À défaut, nous aurons des difficultés.

Ce qui est délicat c'est de réfléchir au congé parental en lien avec le marché du travail, pour des gens déjà en poste, et en même temps, ne pas exclure les mères qui ont choisi de se consacrer à leur famille.

SÉQUENCE 2 : LES TOURNANTS DE LA VIE FAMILIALE

Introduction

Guillemette LENEVEU, *directrice générale de l'Unaf*

Les configurations familiales ne sont pas cloisonnées entre elles, et enfermées dans un statut qui serait inamovible et perpétuel. Vous l'avez vu précédemment, il peut y avoir en parallèle une famille monoparentale et une famille nombreuse. On peut vivre des temps de séparation et plus ou moins rapidement se remettre en couple. On peut être dans une situation de monoparentalité et avoir un ex-conjoint qui contribue ou non aux frais de famille. On peut avoir à s'occuper d'un jeune enfant de 3 ans et avoir en charge un étudiant avec des problématiques différentes. Les politiques publiques diffèrent, mais les parents demeurent des parents, et les difficultés s'additionnent pour eux. Autre élément d'évidence qu'il est bon de rappeler, quelles que soient les configurations, il existe un point commun à toutes les familles : les enfants grandissent et, de fait, les besoins des parents évoluent aussi. Alors, plutôt que de traiter les questions familiales comme on le fait souvent dans la sphère publique, selon une approche statique, nous pensons à l'Unaf qu'il serait plus juste de les aborder sous l'angle des parcours de la vie familiale, par nature évolutive, diversifiée. Il est question d'un parcours qui n'est pas figé, qui s'inscrit dans le temps, il est dynamique, et loin d'être un long fleuve tranquille.

Penser les familles sous l'angle des parcours de la vie familiale, par nature évolutive, diversifiée

Nous avons donc tenté de restituer dans cette seconde séquence la dynamique de la vie familiale, tous les éléments qui peuvent survenir dans une famille et qui marqueront considérablement et durablement son évolution.

Nous commencerons par la naissance de l'enfant, qui a des conséquences en termes de coût de l'enfant et de sa couverture par les dispositifs publics. Ce sont ensuite les possibles séparations de couples qui, lorsqu'elles surviennent, bouleversent les équilibres économiques de la famille, bien au-delà de la seule question du versement des pensions alimentaires. C'est aussi l'arrivée à l'âge adulte des enfants qui pose de façon renouvelée la question du rôle de la famille dans leur prise en charge. C'est enfin l'arrivée pour les parents de la retraite qui pose la question des compensations ex post de la charge des enfants et des répercussions que cette charge a pu avoir sur leur niveau de vie et sur leur vie professionnelle.

Muriel PUCCI, vous êtes maîtresse de conférences à l'Université Paris I depuis 1996. Vous avez travaillé à la CNAF, à la DREES, et plus récemment au secrétariat général du Haut conseil de la famille de l'enfance et des âges, où nous avons eu l'occasion de vous rencontrer, notamment en tant que conseillère scientifique et rapporteure entre 2017 et 2019. Et donc, nous vous avons sollicitée sur la question du coût de l'enfant et nous voudrions plus particulièrement savoir si le système socio-fiscal aide les parents à compenser le coût financier induit par l'arrivée de l'enfant.

L'arrivée d'un enfant est-elle bien couverte par les transferts socio-fiscaux ?

Muriel PUCCI, économiste, Université Paris I

Avant de commencer ma présentation, je voudrais revenir sur la question des familles monoparentales.

À l'heure actuelle, dans les données statistiques dont disposent les chercheurs pour étudier la situation des familles, **il n'y a aucun moyen de repérer véritablement ce que sont les familles monoparentales**. Lorsqu'une famille se sépare, cela crée du point de vue statistique un ménage « famille monoparentale » — un parent et son ou ses enfant(s) —, et un ménage « adulte vivant seul ». **Nous sommes incapables de savoir si la personne vivant seule accueille son enfant un quart du temps ou même la moitié du temps**. Elle sera considérée en termes de niveau de vie comme si elle était véritablement une personne seule. Du côté du ménage « famille monoparentale », **on est également incapable de savoir si l'autre parent accueille les enfants occasionnellement ou régulièrement**. Nous ne pouvons pas non plus bien repérer s'il contribue financièrement à l'éducation des enfants car il y a seulement une toute petite partie des contributions financières que nous pouvons observer dans les données statistiques, ce sont les pensions alimentaires déclarées (mais elles ne le sont pas toutes : en particulier, les pensions alimentaires en nature, ou encore la prise en charge d'une partie des dépenses par l'autre parent ne le sont pas). Il existe donc une difficulté à identifier les familles monoparentales ayant véritablement la charge exclusive de leur(s) enfant(s), les parents ayant des enfants en garde partagée (selon différentes quotes-parts) et les parents vivant seuls au moment de l'enquête, qui accueillent leurs enfants un quart ou la moitié du temps. A mon sens, **cela constitue un enjeu des progrès de l'appareil statistique** dans les années à venir si nous voulons essayer de mieux comprendre ces populations qui représentent une part de plus en plus importante des familles.

Un enjeu des progrès de l'appareil statistique : repérer véritablement ce que sont les familles monoparentales

Revenons au cœur de mon intervention.

À propos du soutien financier qui est apporté aux familles par les transferts sociaux et fiscaux,

- le premier élément concerne évidemment les **prestations familiales**,
- mais il y a aussi une **prise en compte de la charge de l'enfant dans les barèmes d'aides sociales, en particulier pour les aides au logement, le RSA et la prime d'activité : avoir des enfants à charge permet de bénéficier de montants plus importants**.
- Il existe également des avantages financiers liés à la charge d'enfant(s) dans les **barèmes fiscaux**, en particulier avec le mécanisme du quotient familial.

Ces différents dispositifs de soutien financier aux familles jouent un rôle dans le niveau de vie des familles, un rôle qu'on voudrait pouvoir mettre en regard de la charge d'enfant.

Je vous rappelle que les Projets de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) et les programmes qualité et efficience (PQE) en particulier, définissent comme **premier objectif de la politique familiale la compensation des charges de famille, et comme deuxième objectif le soutien aux familles vulnérables**. On s'attend donc à observer une aide pour les familles qui soit un peu plus importante pour les familles les plus modestes, compte tenu de ces objectifs.

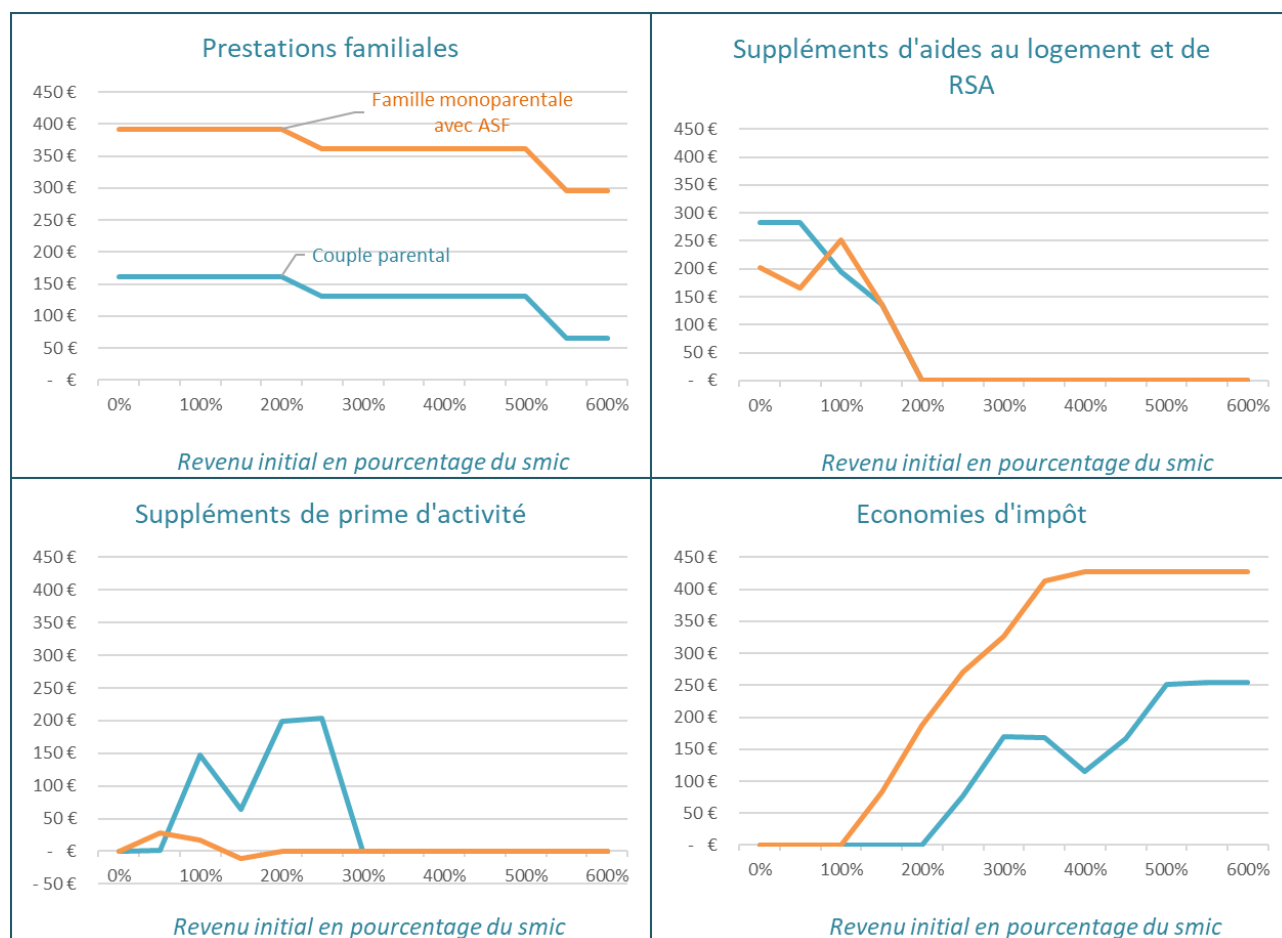
Le problème qui se pose est celui de la **mesure du coût financier lié à cette charge d'enfants**. Ici, je ne m'intéresserai pas au coût en temps dont on a déjà beaucoup parlé dans la première séquence, mais simplement aux coûts liés aux besoins financiers et matériels des enfants.

Deux possibilités d'analyse se présentent :

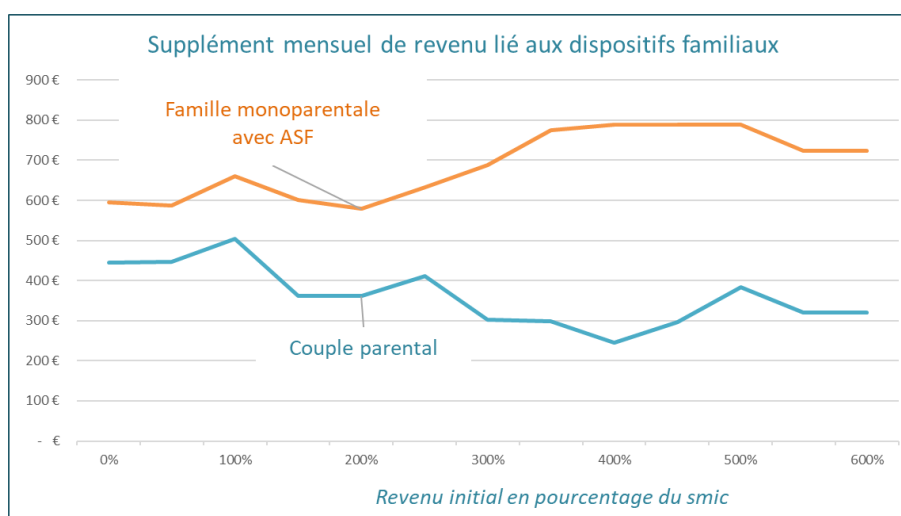
- partir d'une estimation des **dépenses** liées aux enfants - qui différeront entre des familles pauvres qui dépensent très peu parce qu'elles n'ont pas les moyens de faire mieux, et des familles aisées qui dépensent beaucoup – ou bien
- partir des besoins des enfants tels qu'ils peuvent être estimés par des **normes de consommation** comme cela est fait dans des budgets-types que publie l'Unaf chaque année.

Deux façons de mesurer le coût des enfants : soit, de façon implicite comme une part des dépenses de la famille, donc en fonction des revenus des parents (échelle de niveau de vie, unités de consommation) ; soit comme un coût forfaitaire en fonction des besoins de l'enfant, sans prendre en compte les revenus des parents (budgets de référence ONPES ou budgets-types Unaf)

Pour illustrer la compensation de la charge d'enfants, je vais utiliser deux mesures contradictoires de la charge d'enfants, une mesure basée sur les **dépenses** et une mesure basée sur les **besoins**, en prenant une famille avec deux enfants et en faisant évoluer le salaire de 100 € en 100 €, puis observer comment évoluent les transferts et la compensation du fait des enfants. Je présenterai ensuite les résultats d'une étude qui avait été effectuée en France métropolitaine en 2015, mais qui cette fois-ci partait de données observées et tenait compte de la représentation des différentes familles.



Nous observons ici les prestations familiales et leur évolution pour une famille avec deux enfants : on constate une baisse des prestations familiales lorsque les revenus augmentent, puisque l'allocation de rentrée scolaire par exemple est sous condition de ressources et donc est vouée à disparaître pour des revenus élevés. Il y a aussi la dégressivité des allocations familiales. Nous voyons aussi des suppléments d'aides au logement, de RSA et de prime d'activité. On observe un soutien aux enfants de familles modestes par les aides au logement et les suppléments de RSA, puis lorsque le revenu augmente, un soutien qui passe par la prime d'activité, puis pour les revenus les plus élevés par des économies d'impôt (mécanisme du quotient familial). Pour la prime d'activité, on observe que le supplément par enfant concerne principalement les couples. Cela peut paraître étrange, mais cela vient du fait que la prime d'activité est calculée comme un solde par rapport aux autres revenus. Les familles monoparentales bénéficiant de l'ASF dans mes hypothèses de travail n'ont pas droit, pour un même revenu, à la prime d'activité. On observe que les économies d'impôt augmentent avec le niveau de revenus. C'est le mécanisme du quotient familial qui joue dans ce cas et qui est plus généreux pour les familles monoparentales (à revenu et nombre d'enfants donnés) puisqu'elles ont droit à une demi-part supplémentaire en tant que famille monoparentale.



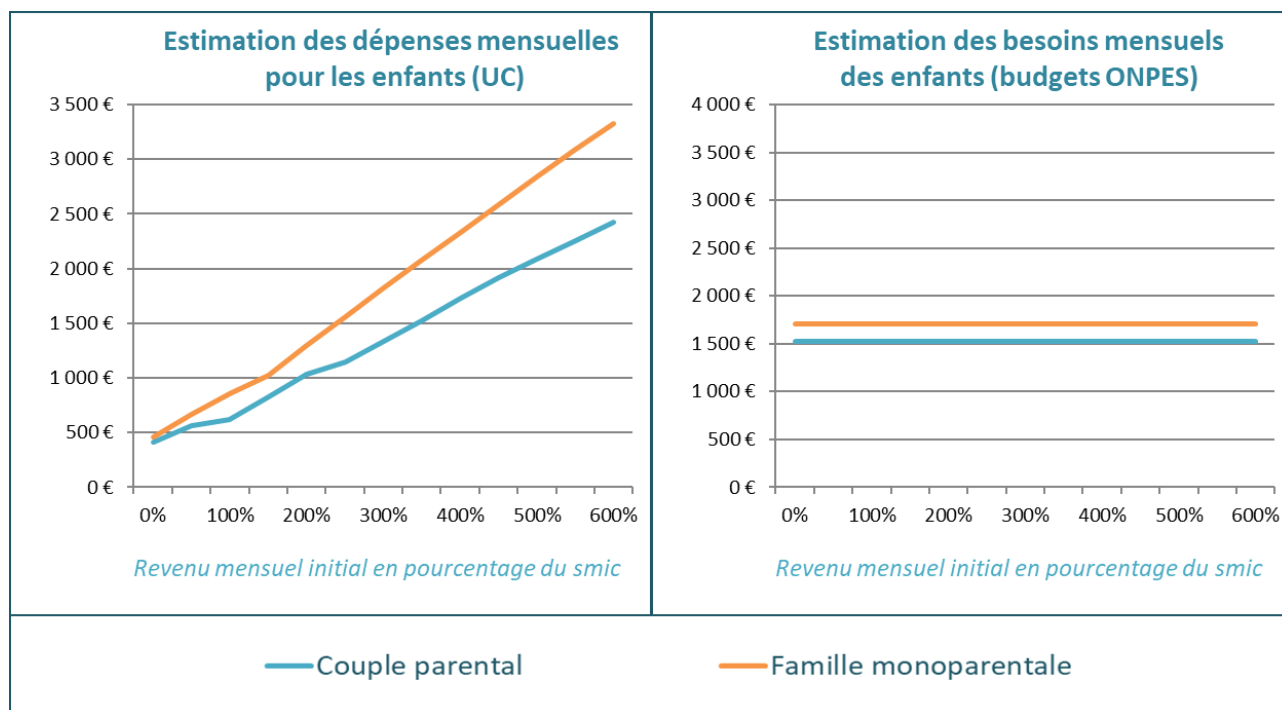
Au total, pour un revenu allant de 0 à 6 SMIC, l'aide aux familles tend à diminuer malgré tout avec le revenu. Souvenons-nous qu'il s'agit d'un modèle théorique qui ne rend pas compte de la réalité observée (peu de parents isolés gagnent 6 fois le smic).

Une fois mesurées les aides monétaires dont bénéficient les familles, la question qui se pose est comment mesurer le coût des enfants ? Partons des dépenses. Dans l'appareil statistique français, il existe des bases de données qui renseignent sur les dépenses des ménages. Le problème est qu'il est très délicat d'isoler les dépenses pour les enfants, en particulier en ce qui concerne les dépenses communes collectives dans le ménage pour lesquels on ne sait pas faire la part de ce qui est lié aux enfants et de ce qui est lié aux adultes.

Traditionnellement, la méthode consiste à utiliser une échelle d'équivalence qui définit des dépenses pour chaque personne du ménage comme un pourcentage du revenu : c'est ce qui a été rappelé en début de colloque avec les mécanismes des unités de consommation (uc).

Au contraire si on choisit une mesure par les besoins, elle est nécessairement normative. L'ONPES a travaillé avec le CREDOC et l'IRES pour construire des « budgets de référence », c'est-à-dire pour une configuration familiale donnée, de combien a-t-on besoin pour vivre décemment sans privations et participer à la vie sociale ? À partir de ces budgets de référence, on peut isoler une estimation du coût des enfants ; dans les travaux que je vais vous présenter, l'estimation n'a été faite que pour les villes moyennes. Elle a été produite depuis pour la métropole du Grand Paris et pour les zones rurales, où

nous observons des différences importantes, notamment pour la disponibilité des services publics comme les crèches.



Toujours pour les cas types, dans une logique d'unités de consommation, avec une famille avec deux enfants vivant dans une ville moyenne, les dépenses pour les enfants augmentent avec le revenu, puisque c'est un pourcentage du revenu. Ainsi, pour une famille gagnant 5 fois le SMIC, le coût des enfants est estimé à 2000 € pour un couple et à pratiquement 3000 € pour une famille monoparentale.

Dans les budgets de référence, les besoins ont été estimés par des groupes de consensus : les besoins des familles monoparentales par des familles monoparentales ; les besoins des couples par des couples, le tout coordonné par des équipes du CREDOC et de l'IRES. Il est ressorti de ces groupes de consensus que les enfants coûtent plus cher pour les familles monoparentales. De ce point de vue, il y a une cohérence entre les deux mesures. Ici, les besoins ne correspondent pas à un minimum vital, ils n'induisent aucune privation et comportent une participation à la vie sociale (avec notamment des vacances au moins une fois par an). On voit que ces **besoins pour deux enfants avoisinent 1500 euros pour un couple et 1700€ pour une famille monoparentale**, et ce par définition indépendamment du revenu. Du côté des dépenses estimées (par la méthode des échelles d'équivalence) la charge d'enfant est estimée à seulement 500 € pour deux enfants quand il s'agit d'une famille sans revenu d'activité.

Les besoins de 2 enfants : 1500€ pour un couple, 1700€ pour une famille monoparentale

Ce que nous observons, c'est le taux de compensation moyen, c'est-à-dire ce qui est donné en moyenne à une famille en pourcentage du coût des charges d'enfant, et quel pourcentage des charges d'enfant est compensé.

Si on raisonne en dépenses, il ressort que nous dépensons plus que le coût de l'enfant pour les familles monoparentales et très peu pour les familles aisées : le taux de compensation par les soutiens publics baisse donc quand le revenu augmente. Mais cela est lié au fait que si une famille n'a pas d'argent, et ne dépense rien ou presque pour ses enfants, il suffit de lui donner 100 ou 200 € pour compenser plus que ce qu'elle dépense. Il faut bien réfléchir à cette interprétation-là.

En revanche, si on raisonne en termes de besoins, on retrouve le profil des aides avec un profil plutôt décroissant avec le revenu, pour les couples et plutôt croissant à partir du SMIC à 1,5 SMIC pour les familles monoparentales, puisqu'ici, le coût est constant et ne dépend pas du revenu.

Il s'agit là de cas types, qui ne rendent pas compte de la réalité des choses et de l'existence, ou pas, de ces familles dans ces situations de revenus. Il serait intéressant d'utiliser de vraies données de population, comme cela avait été fait en collaboration avec Céline MARC⁴ notamment, sur des données de l'année 2015 comportant les prestations familiales, les suppléments de prestations sociales, et les économies d'impôts dont bénéficiaient les familles, des données confrontées à la mesure en termes de dépenses, et à la mesure en termes de besoins normatifs. Cette étude couvrirait environ 9,3 millions de familles concernées par des dispositifs plus étendus que les prestations familiales.

La suite de ma présentation portera sur la tranche d'âge des 3/19 ans, pour des raisons méthodologiques (absence de valorisation de l'aide apportée aux familles pour les frais de crèche ; absence d'évaluation des bourses d'études dans la base de donnée utilisée).

Pour cette tranche d'âge donc, on obtient plus d'aides liées à la charge d'aux enfants quand on a plus d'enfants, et on obtient plus quand on est une famille monoparentale. Mais le fait qu'on ait plus ne résulte pas uniquement des dispositifs et des choix de barèmes (en particulier, une partie des familles monoparentales ne bénéficie pas de l'ASF et se trouve donc plus proche des couples que dans les cas types présentés au début). Cela s'explique principalement par le fait que les familles monoparentales sont plus pauvres, elles peuvent donc cumuler davantage d'aides.

En ce qui concerne l'estimation de la charge d'enfants pour les familles monoparentales, le coût moyen estimé en termes de dépenses est plus faible que l'estimation moyenne des besoins. Pour les couples, c'est l'inverse : le coût des enfants estimé comme un pourcentage du revenu par le nombre d'UC est plus important en moyenne que celui qui est mesuré par des besoins normatifs.

Pour chaque famille, nous avons calculé les dépenses, le coût normatif et les aides apportées par les dispositifs socio-fiscaux pour les enfants. Puis, nous avons calculé dans chaque famille le taux de compensation, puis les moyennes de ces taux de compensation.

Pour les familles monoparentales, la moyenne du taux de compensation des dépenses est très élevée. Elle est plus faible pour les couples, mais elle augmente quand même pour les couples lorsque le nombre d'enfants augmente.

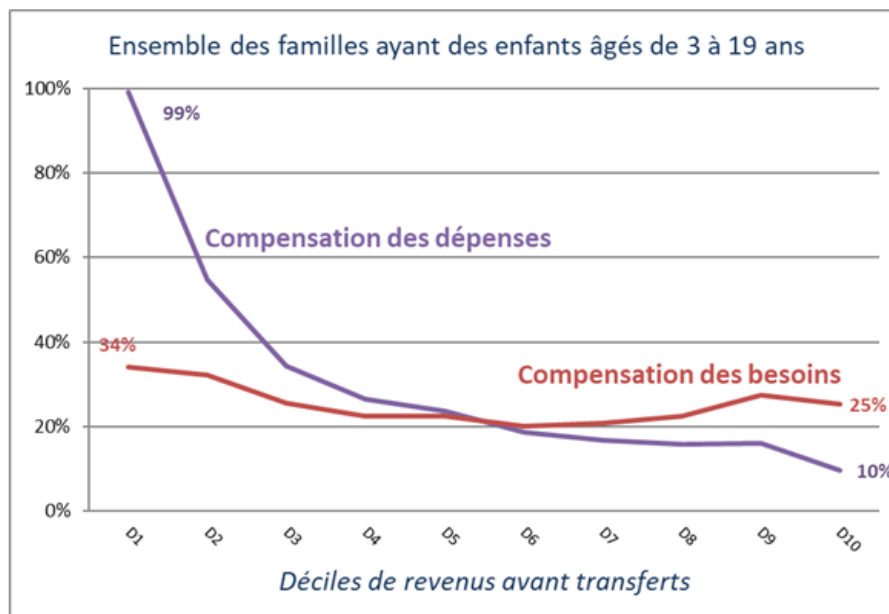
En termes de besoins, les familles nombreuses et les familles monoparentales bénéficient à peu près des mêmes taux de compensation, entre 30 et 37 %. Les couples avec un enfant sont ceux pour lesquels la compensation est la plus faible (15 %), cela tient en partie au fait qu'ils ont des revenus plus élevés et bénéficient peu des dispositifs ciblés sur les familles modestes. Les couples avec deux enfants sont dans une situation intermédiaire, avec environ 25 % des besoins compensés, mais également 25 % des dépenses.

[prop intertitre : Pour un couple avec deux enfants, le système socio-fiscal couvre un quart des besoins ou des dépenses liées à ces enfants.]

Il existe ensuite une autre manière de regarder les taux de compensation. Elle consiste à classer toutes les familles en fonction de leur revenu avant transferts (et pas de leur niveau de vie car on ne veut pas utiliser les échelles d'équivalence ici). Les taux de compensation des dépenses sont alors très élevés pour les familles modestes en général, puisque la dépense pour les enfants est très faible ; en leur donnant ne serait-ce que des allocations familiales, un peu de supplément d'aide au logement, le montant des dépenses théoriques est dépassé. En termes de besoins, le profil des taux de compensation est beaucoup plus plat avec une décroissance qui s'explique par l'objectif de soutien aux familles les plus en difficulté, et une remontée qui s'explique par le choix particulier de ce dispositif

⁴ Adélaïde Favrat, Céline Marc, et Muriel Pucci, « Les dispositifs sociaux et fiscaux en faveur des familles : quelle compensation du coût des enfants ? », *Economie et statistique* 478, n° 1 (2015): 5-34, <https://doi.org/10.3406/estat.2015.10555>.

de quotient familial pour l'impôt, qui lui, repose sur une estimation en termes de niveau de vie et donc sur l'idée que ce qu'il faut compenser pour les familles, ce ne sont pas les besoins, mais bien les dépenses pour les enfants.



Le taux de « compensation » du coût de l'enfant par des dispositifs publics de soutien aux familles dépend beaucoup des hypothèses sur le coût de l'enfant : toutefois, en dehors des familles pauvres en retenant la méthode par les dépenses, ce taux de compensation est systématiquement bien inférieur à 50%. Ce sont les parents qui assurent l'essentiel de la charge de leurs enfants.

Les autres dispositifs reposent plutôt implicitement sur l'idée de compenser des besoins, et de mieux compenser les familles modestes, mais les dispositifs fiscaux à l'inverse partent du principe qu'il faut compenser les dépenses, peut-être pour que les familles aisées continuent à vouloir faire des enfants et continuent à dépenser pour leurs enfants autant qu'elles le souhaitent.

Ce sont donc deux diagnostics différents sur la compensation des charges de famille, selon que l'on raisonne en termes de besoins ou en termes de dépenses théoriques. On a une croissance des dépenses théoriques qui implique mécaniquement que la compensation des dépenses observées diminue avec le revenu, et qu'elle est beaucoup plus importante pour les familles monoparentales qui sont plus pauvres. Quand on raisonne à l'aune d'un coût normatif qui évalue les besoins des enfants, alors, comme le coût ne dépend quasiment pas du revenu (hors effet de structure), le taux de compensation des besoins diminue initialement avec le revenu, mais remonte pour les 20 % les plus riches en raison des dispositifs fiscaux.

En conclusion, dans toutes les études habituelles publiées annuellement, notamment dans les programmes qualité et efficience en annexe des PLFSS, ou dans la plupart des travaux réalisés par l'INSEE, l'analyse de la compensation des charges des familles est effectuée par la comparaison des niveaux de vie, et donc implicitement par la mesure de la compensation des dépenses. Je pense que cela a du sens, mais qu'il est aussi important de garder en tête que cette approche peut être complétée par une analyse en termes de compensation des besoins et au-delà, se demander quelle est la fonction de la politique familiale. Est-ce que son rôle est de compenser les dépenses que font les familles, pour que les familles aisées puissent continuer à avoir envie de faire des enfants et dépenser pour eux, ou

est-ce qu'on se met d'accord sur des normes de besoins qu'on chercherait à compenser pour toutes les familles ?

Guillemette LENEVEU

Merci Muriel.

En ce qui concerne les objectifs de la politique familiale, c'est encore un autre débat, notamment pour la question du quotient familial qui doit être renvoyée au niveau de vie des familles avec enfants, en comparaison avec des ménages sans enfant, et l'impact sur l'impôt.

Les séparations : du niveau de vie à la préservation des liens familiaux

Guillemette LENEVEU

Nous allons passer maintenant aux aléas de la vie au travers des séparations conjugales qui sont devenues de plus en plus fréquentes.

Il existe beaucoup de travaux économiques qui portent sur les conséquences des séparations sur le niveau de vie des parents. Très souvent, ils concluent à un appauvrissement des deux parents, surtout lorsqu'ils ne se remettent pas en couple, mais, selon les études, dans des proportions différentes et parfois controversées.

Nous avons choisi aujourd'hui un autre angle d'analyse. D'abord parce que ces couples séparés, notre réseau les connaît bien, et les accompagne notamment au travers des services de médiation familiale. Je rappellerai que nous sommes le premier réseau national associatif de médiateurs. Les médiateurs familiaux travaillent dans une perspective de pacification des liens familiaux, qui sont bien souvent conflictuels. Dans ce cas, nos médiateurs sont amenés à traiter des questions budgétaires de la famille. À travers leur point de vue de praticiens au plus près des familles, nous avons voulu explorer comment les thématiques budgétaires, qui sont forcément présentes dans les processus de séparation, sont à la fois un foyer de conflits potentiels, mais aussi un vecteur de reconstruction de liens autour de l'intérêt des enfants. Je donnerai la parole dans quelques instants à Nathalie SERRUQUES qui est en charge à l'Unaf des questions de séparation et qui anime le réseau des services de médiation familiale des Udaf. Elle interviendra pour vous livrer les résultats d'une enquête, que vous aurez donc en avant-première, réalisée auprès des médiateurs de notre réseau sur ces aspects budgétaires précisément.

Les thématiques budgétaires dans les processus de séparation, sont à la fois un foyer de conflits potentiels, mais aussi un vecteur de reconstruction de liens autour de l'intérêt des enfants

Tout d'abord, puisque depuis le démarrage du colloque nous parlons des parents et des familles, nous avons souhaité leur donner la parole au travers d'une petite vidéo. Nous allons d'abord entendre un père de 3 enfants et qui est accompagné par l'Udaf de Seine-Saint-Denis, puis ensuite nous entendrons une médiatrice familiale de notre réseau, Christine DUCHEMIN, coordinatrice du service de médiation familiale de l'Udaf d'Ille-et-Vilaine, qui nous livrera quelques clés de compréhension sur l'apport de la médiation familiale dans les situations de séparation, en lien direct avec la problématique des niveaux de vie.

Projection du film : témoignage d'une famille et d'un médiateur familial en Udaf

1^{er} témoin

« C'est très dur pour moi de parler de mon histoire et de ma séparation, j'ai eu pas mal de soucis par rapport aux loyers, j'avais des dettes colossales, avant la séparation avec mon ex, on avait des dettes

communes, donc tout a été basculé de mon côté, ils ont failli m'expulser de ma maison et puis voilà, on a trouvé des solutions, il faudra faire des économies, il y a des choses que j'achetais beaucoup pour mes enfants, je n'avais pas les moyens de faire certaines choses. Quand je suis venu, c'était à la fin, pratiquement à la fin, et si je n'avais pas eu ce service-là, je ne serais pas dans ma maison et ça m'a aidé à gérer mes factures, à continuer à payer mon loyer régulièrement, à faire la démarche pour une demande de surendettement à la Banque de France. Au bout d'un mois, on a eu la réponse, j'ai réussi à garder ma maison pour l'instant. Si je n'avais pas eu le moyen de venir ici, je ne serais pas là où je suis aujourd'hui parce que c'était trop compliqué pour moi de vivre comment j'étais, financièrement, psychologiquement, moralement, sur tous les plans. »

2^e témoin

« La médiation familiale c'est un lieu, un temps, qui accompagne des parents qui sont séparés, qui sont dans une démarche de séparation, qui les accompagne dans le rétablissement d'un dialogue, dans leur communication et dans la recherche concrète de solutions. La médiation, c'est la recherche de la justice par les personnes elles-mêmes. Lorsque les parents se séparent, ils ont à faire face chacun à leurs propres charges de logement, qui sont inévitablement multipliées par deux, ils ont aussi à faire face à des dépenses de vêtements supplémentaires, à des dépenses concernant tous les produits d'hygiène dans chacune des maisons... Mises bout à bout, toutes ces dépenses-là font une vraie différence. Quand les parents séparent les postes de loisirs, quand ils séparent les postes de la scolarité, c'est tout un échange qu'ils ont entre eux sur le fait de privilégier une activité de loisirs ou une activité musicale, une activité sportive, une scolarité dans le privé ou dans le public. Ce sont toutes ces valeurs qu'ils évoquent entre eux à l'occasion de cet accompagnement sur les questions financières. La question de la pension alimentaire vient effectivement cristalliser toute la tension, tous les conflits qui sont avant tout d'ordre relationnel entre les parents. Pour autant, il est vraiment très important de regarder ces questions matérielles et le conflit que cela génère entre les parents. La médiation familiale est un espace, un temps, qui est une opportunité pour ces parents de se rencontrer pour pouvoir se parler de toutes ces questions. Prendre le temps de cette expression pour soi et prendre le temps de l'écoute de l'autre, dans une relation qui peut leur permettre de se sentir reconnus dans leurs besoins, mais aussi dans leurs valeurs. L'un et l'autre ont besoin de pouvoir compter l'un sur l'autre pour faire grandir leur enfant ensemble, de pouvoir compter l'un sur l'autre pour faire leurs choix, notamment sur toutes les questions financières qui vont permettre à chacun de retrouver de la sécurité et d'en donner à leurs enfants. Il est vraiment très important de regarder ces questions matérielles et le conflit que cela génère entre les parents, parce que ça fait beaucoup d'insécurité pour eux. Donc, en les invitant à s'en parler, à essayer de trouver des solutions, à essayer de s'articuler entre eux, la médiation va leur permettre de retrouver aussi un peu de confort, de retrouver un peu de confiance en l'autre et par là même, ce rétablissement à la fois du dialogue et de la confiance va les aider à retrouver un peu d'apaisement entre eux. »

Guillemette LENEVEU

Vous pouvez les applaudir. Ce colloque est vraiment, pour nous, l'Unaf, l'occasion de remercier l'ensemble de notre réseau, les Udaf, les associations familiales, qui accomplissent tout ce travail au quotidien auprès des familles et qui nous permettent aussi par leurs remontées de nous enrichir et de les relayer auprès des pouvoirs publics.

Les séparations : du niveau de vie à la préservation des liens familiaux

Nathalie SERRUQUES, *chargée de mission médiations familiales (Unaf)*

Nous allons rentrer dans une nano-dimension par rapport aux chiffres macroéconomiques évoqués depuis le début de la matinée.

Je vous amène, grâce aux médiateurs familiaux, au plus près des familles et des personnes, loin des modèles théoriques. Vous les médiateurs, savez de quoi vous parlez, c'est la réalité observée, celle que vous vivez tous les jours auprès des personnes qui échappent aux modèles, et qui échappent heureusement parfois aux modèles qu'on veut nous imposer. Nous savons que grâce au travail de la médiation familiale, ce qui peut paraître improbable finit par se réaliser, et que même les conflits les plus ancrés, les plus difficiles, arrivent parfois à trouver des issues pour le bien-être des enfants, mais aussi des parents. La préservation des liens familiaux est bien ce que l'on recherche à travers nos actions.

Chaque année, environ 129 000 divorces, 32 000 dissolutions de Pacs pour cause de séparation et 265 000 ruptures d'unions libres sont observés. En gros, il y a 380 000 enfants mineurs qui vivent au sein de ces foyers-là et qui se retrouvent à vivre entre deux foyers, puisque en médiation familiale, nous parlons de foyers monoparentaux et non pas de familles monoparentales. Les situations de familles monoparentales, par exemple en cas d'orphelinage, sont loin d'être la majorité et on s'attache à faire vivre les deux personnes du couple parental. Vous retrouverez tous ces chiffres à travers les nombreuses publications de l'Unaf, je vous invite d'ailleurs à vous reporter particulièrement à un numéro spécial de Réalités Familiales sur la séparation, qui vous permettra de vous documenter de manière plus statistique.

Afin de préparer ce colloque, nous avons spécialement travaillé sur une enquête menée auprès du réseau des professionnels qui œuvrent à l'accompagnement de ces familles qui se déchirent. Nous avons l'habitude de voir ce réseau de médiateurs familiaux qui soutient la parentalité, mais nous avons redécouvert que vous êtes aussi des experts de ces questions économiques et budgétaires. Vous manipulez ces notions de barèmes pour les pensions alimentaires avec brio, pour arriver finalement à décomposer tout ce qui va faire qu'à un moment donné, on va parler de ce fameux « coût de l'enfant ». Ce sont des termes que je n'aime pas trop, comme celui de « pension alimentaire d'ailleurs ». Quand nous parlons de contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant, cette fameuse « C3E », ce n'est pas une « pension alimentaire », ce n'est pas un dû, et les personnes ne comprennent pas que ce n'est pas destiné à l'ancien conjoint, mais bien à l'entretien et l'éducation de l'enfant.

Je vais donc vous inviter ce matin à vous centrer sur les trois grands enseignements de cette enquête.

Premier grand enseignement, j'ai repris les termes des médiateurs familiaux : « le règlement de comptes » ! Quelles que soient les modalités d'une séparation, on a vu tout à l'heure qu'elle appauvrisse les deux personnes. Si la séparation est conflictuelle, le conflit va augmenter les coûts liés à la séparation. Il y a des coûts supplémentaires, on parle de coûts en espèces sonnantes et trébuchantes, il y a aussi des coûts en matière de santé, quand on est dans le conflit en permanence, le coût, vous le payez aussi pour votre santé ; vous avez des coûts liés, et qui ne sont jamais chiffrés. Ce premier enseignement est très important, même s'il faut toujours le modérer puisqu'on a toujours une vision figée des choses alors qu'on doit faire face en réalité à des dynamiques. La situation de la famille à un moment donné ne va pas être la même dans 6 mois, 5 ans ou 10 ans. Les enfants grandissent, les coûts ne sont pas les mêmes, l'organisation évolue, etc. Il faut bien garder cette idée en tête. Pour les trois quarts de nos médiateurs qui ont été interrogés, il y a effectivement un coût supplémentaire, ce fameux coût de l'enfant tel que les économistes le nomment, et il y aurait un coût plus élevé encore lorsque les parents sont séparés.

Ceci nécessite une réorganisation et je pense, notamment, au-delà du coût de l'enfant, à la question du logement. Le coût du logement est certainement le poste le plus important et l'une des préoccupations centrales de toutes les familles. Le fait de trouver un logement qui soit digne de recevoir leurs enfants, à proximité du logement de l'autre, (pour pouvoir conserver une organisation la moins complexe possible et permettre, éventuellement, la mise en place d'une résidence alternée), est un véritable défi la plupart du temps.

Du fait d'un manque de communication, ce qui est constaté, au cœur du travail du médiateur familial, c'est qu'il y a des postes qui sont doublés, comme les mutuelles santé ou les assurances scolaires qui sont typiquement des coûts qui s'additionnent, qui doublonnent, puisqu'avec le manque de communication des parents, on ne va pas vérifier ce que fait l'autre, et ces coûts doublent...y compris parfois par les grands-parents qui veulent aussi assumer certains coûts ! Tous ces coûts s'additionnent et peuvent arriver à des montants qui sont relativement importants.

Outre les coûts liés à la séparation proprement dite (double logement), il y a un risque de doublons de dépenses (assurances, mutuelles...), risque d'autant plus fort que les parents sont en conflit

Il existe une dimension symbolique de l'argent, à propos de laquelle on ne va pas pouvoir entrer dans les détails aujourd'hui. Elle est évidemment très importante, et concerne les valeurs éducatives, les modèles, les représentations que les uns et les autres ont construit à travers leurs parcours de vie. Lors d'une séparation, tout ce qui faisait l'objet d'un compromis dans une vie à deux, est remis en question et additionne des coûts supplémentaires, d'autant plus quand les parents ne se parlent pas.

Juste un mot à propos de la question de l'activité professionnelle. Les médiateurs disent que, pour beaucoup de parents, la séparation a un impact important sur l'activité professionnelle, sur son organisation, et on voit bien que, sans un minimum de solidarité entre des parents séparés, c'est aussi un coût supplémentaire, par exemple en cas de grève à l'école où il faut bien garder l'enfant...

Le deuxième enseignement, c'est ce que les médiateurs appellent « comment faire payer l'autre ? ». C'est quelque chose de très intéressant puisqu'on parle de la C3E, la pension alimentaire, son recouvrement et au-delà. Toutes ces questions d'argent interagissent avec ces frustrations, avec ces colères, tout ce qu'on a envie de faire payer à l'autre, réellement, à travers parfois un choix qui n'est pas forcément le nôtre, qui est le fait de se retrouver séparés. Ce sont des éléments très sensibles, puisque dans ces situations-là un euro, c'est un euro !

Mais un euro n'est pas toujours égal à un euro en médiation familiale... L'euro que le parent paiera pour un certain type de dépense n'aura pas la même symbolique pour l'autre parent, et certains se déchirent sur le fait d'avoir des dépenses qui peuvent paraître plus nobles que d'autres. Ce sont des questions très compliquées, et je rends hommage au savoir-faire des médiateurs familiaux qui arrivent à enlever de l'émotion pour arriver à raisonner, pour essayer de retrouver une organisation qui soit la plus intéressante possible pour la famille et la plus juste entre les deux personnes.

La médiation familiale contribue à une organisation économique plus rationnelle, en essayant de déconnecter les questions d'argent de leurs aspects émotionnels

Un aspect très intéressant sur le fait de vouloir « faire payer l'autre », c'est la place des pères concernant ces questions de pension alimentaire pour lesquelles ils ne comprennent pas toujours comment est utilisé l'argent. Pour eux, il y a une dimension personnelle dans tout ça, mais au-delà, leur propre situation économique est impactée. On a souvent tendance dans les discours publics et les médias à s'attacher seulement à la figure de la mère. Les pères ont eux aussi cette préoccupation de leur propre niveau de vie (comment ils vont s'en sortir avec leur reste à vivre ?), de l'organisation pour accueillir les enfants au mieux malgré une situation fortement dégradée avec un poste logement qui va prendre le pas sur toutes les autres dépenses.

Pour les pères encore, il existe aussi ce sentiment d'être floué, voire humilié. Cela nous est souvent remonté par les magistrats qui entendent des phrases telles que « je ne suis pas associé au choix de l'enfant », « je ne suis pas considéré », « je ne choisis rien », « on m'impose des choses », « je n'ai pas le choix et je voudrais être respecté », « eh bien si c'est comme ça, je ne paie pas. »

Je ne reviens pas dans le détail sur les questions de la remise en cause de certains types de dépenses, vous le verrez dans l'enquête mais, quoi qu'il arrive, les parents font souvent des sacrifices pour faire passer l'intérêt de leurs enfants en premier, l'éducation, la santé et tous les autres aspects principaux qui touchent à la vie de l'enfant.

Le troisième enseignement, c'est ce que j'ai appelé « en avoir pour son argent ».

Ce que l'on voit bien dans ce qui est remonté, c'est que la question de l'argent est d'autant plus sensible qu'elle l'était avant la séparation et que tout va se rejouer ensuite, avec des renoncements qui ne tiennent plus.

C'est quelque chose qui est très compliqué à gérer et qu'il va falloir purger, parce que tous les conflits qui n'ont pas été résolus avant, il faut les résoudre à ce moment-là, sinon la pacification des liens et la préservation des intérêts et des liens familiaux ne sera pas possible.

Une dimension très intéressante de l'enquête porte aussi sur le savoir-faire des médiateurs familiaux en matière de barèmes : « barème justice » et « barème CAF », qui sont deux barèmes différents pour fixer la « pension alimentaire ». Cette expertise leur permet de pacifier des situations ardues, afin que chacun éprouve un sentiment de justice, un sentiment d'avoir été entendu, sans être floué dans ses droits.

« Solder ses comptes pour pouvoir compter sur l'autre »

Pour conclure, le dernier élément, c'est ce qu'on a appelé « solder ses comptes pour pouvoir compter l'un sur l'autre ». Solder les comptes, cela signifie qu'il faut pouvoir travailler sur le conflit pour pouvoir l'évacuer, et pour que ces familles vivent enfin de manière pacifiée.

« Qui dit fortune ne dit pas félicité » ; on dit souvent que l'argent ne fait pas forcément le bonheur et c'est la réalité. Les pouvoirs publics cristallisent une attente, une attention disproportionnée par rapport à la question de la pension alimentaire, la fixation, le recouvrement, le recouvrement des impayés, sans se préoccuper du fait qu'à un moment donné, pour des familles, et je pense à certaines femmes en particulier, 150 € par mois, ce n'est pas ça qui les rendra plus heureuses. C'est la cellule familiale, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale qui seront privilégiées, les liens pacifiés avec l'ex-conjoint, un enfant qui grandira de manière apaisée entre ses deux foyers, entre des familles qui se recomposent. Cet aspect est trop sous-estimé dans l'action des pouvoirs publics qui dépensent plusieurs centaines de millions d'euros pour l'Aripa (Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires), alors que les médiateurs familiaux peinent à trouver 20 ou 25 millions par an pour simplement soutenir leur activité, au sein de leurs services destinés aux familles. Pour information, rappelons-nous que dans certains départements, on ne compte qu'un seul médiateur familial, et même parfois à mi-temps pour l'ensemble du territoire

Pour conclure, je dirais que ce qui m'a frappé le plus dans l'enquête à laquelle ont répondu les médiateurs familiaux travaillant au sein du réseau Unaf/Udaf, est le lien entre séparation et logement. Il nous faudra approfondir nos études pour voir comment travailler ces questions-là, notamment pour faire vivre le droit de visite et d'hébergement de celui qui n'a pas la résidence habituelle de l'enfant, parce qu'aujourd'hui la fragilité des liens familiaux est souvent due à l'absence. On ne donne pas la possibilité aux personnes et aux familles de faire vivre pleinement ce droit de visite et d'hébergement qui est quand même, je le rappelle, celui qui porte le maintien des liens familiaux pour tout enfant, droit fondamental qui a été sacré par la Convention des droits de l'enfant de l'ONU, dont nous avons fêté les 30 ans cette année. Il est temps de s'y intéresser.

Guillemette LENEVEU

Je vous remercie. J'aimerais que l'on consacre quelques minutes à des questions et des réactions dans la salle au sujet des séparations et des conséquences économiques sur le coût de l'enfant.

De la salle

- Michel VILLAC, président du conseil de la famille (HCFEA)

Notre conseil de la famille vient d'adopter en présence des représentants de l'Unaf un rapport sur les ruptures de couples avec enfants qui vous fournira un dossier très dense. Il devrait être en ligne début février, compte tenu des derniers ajustements de forme qui ont été demandés par les membres du conseil. Je voudrais juste évoquer deux points qui figurent dans ce rapport.

Le premier est en rapport à l'importance du nombre de familles et d'enfants concernés par des ruptures en cours d'année. Ce que nous montrent les dernières données de l'INSEE, c'est près de 380 000 enfants — presque la moitié d'une génération — qui étaient concernés chaque année par la séparation de leurs parents. Élément complémentaire, dans la majorité des cas, il s'agit de rupture d'union libre alors qu'on a tendance à se focaliser sur les protections que donnent les procédures de divorce, donc liées au mariage, dans les séparations. Il faut bien avoir en tête que dans la majorité des cas concernant les enfants, tout se passe en dehors de ces procédures et de la garantie de meilleure équité qu'elles sont censées permettre.

Le deuxième sujet sur lequel nous avons mis le doigt porte sur le non-paiement des pensions alimentaires, un sujet qui est lié à l'articulation problématique entre les barèmes des prestations sociales et des processus fiscaux. La manière dont sont prises en compte les C3E dans ces différents barèmes conduit à un effet paradoxal. Pour les parents gardiens les plus modestes, souvent au RSA, le fait de percevoir une pension alimentaire a tendance, contrairement à ce qu'on pourrait penser, à diminuer leurs revenus. Cela tient à un phénomène très simple, qui est que la pension alimentaire dans les barèmes actuels est déduite du montant de la prime d'activité ou du RSA. Un certain nombre de propositions figurent dans notre rapport sur la façon de rééquilibrer les choses.

- Une observation très rapide. On parle de quotient familial, mais on ne regarde pas les cotisations. Pour faire un bilan redistributif, il faudrait en parler.

- Avons-nous des informations sur la modification des allocations logement qui doit intervenir rapidement ?

- Une remarque : nous avons tendance à confondre la politique sociale et la politique familiale. Nous ne prenons pas en compte une politique familiale qui viserait à renouveler la population, un problème de fond à l'heure de la réforme des retraites. Par ailleurs, il conviendrait de se pencher sur la question de l'éducation et de la préparation des jeunes au couple, pour être responsable d'une famille.

Guillemette LENEVEU

Merci.

Les enfants grandissent et deviennent de jeunes adultes, ils ont 18 ans et plus. Les parents eux aussi avancent en âge. Vient le temps de la retraite et la question de l'impact des enfants qu'ils ont eu en charge continue à se poser. Ce seront les deux interventions qui vont suivre.

L'arrivée à l'âge adulte des enfants soulève aussi de nouveaux problèmes pour les parents. D'abord, le coût de l'enfant augmente souvent lorsqu'un jeune doit se déplacer pour faire des études ou débiter un emploi sans être pleinement autonome. Or, c'est aussi la période au cours de laquelle cessent certaines prestations familiales. En même temps, les jeunes aspirent à l'autonomie, notamment économique, mais cette autonomie n'est pas toujours possible. On sait que la durée des études se prolonge, il n'est pas facile d'entrer tout de suite sur le marché d'emploi du travail et donc, le processus pour gagner en autonomie s'allonge et se complique. On sait aussi que le taux de pauvreté des jeunes est élevé, même s'il est plus difficile à mesurer que pour d'autres catégories. Évidemment, les pouvoirs publics ne restent pas inactifs, mais ils hésitent sur la manière d'améliorer la situation des jeunes. Alors faut-il continuer à soutenir les familles ou plus directement les jeunes ? Faut-il privilégier plutôt une logique d'incitation à l'activité avec une forte revalorisation des prestations ou un soutien aux études ? Nous voyons bien que les différents leviers ont été successivement activés sans pour autant parvenir à une cohérence.

Je vais donner la parole à Sébastien GROBON. Vous êtes aujourd'hui à la DARES, et vous étiez avant à la DREES. Vous avez notamment effectué un travail en lien direct avec le thème de ce colloque sur le coût du jeune adulte, à partir de l'enquête ENRJ⁵ qui a profondément renouvelé et amélioré la connaissance des ressources des jeunes.

Combien coûte un jeune adulte à ses parents ?

Sébastien GROBON, économiste, DARES et INED

Je vais vous parler de la manière dont évoluent les dépenses des parents au moment où le « bébé » devient un jeune adulte.

Premièrement, un mot sur les données : grâce à une enquête novatrice menée entre la DREES et l'INSEE, l'enquête ENRJ, nous avons pu quantifier les dépenses parentales à cet âge-là, y-compris les transferts intrafamiliaux qui sont rarement mesurés. Je voudrais souligner que le fait d'avoir une mesure des dépenses en faveur des jeunes adultes réalisées par les parents ne va pas de soi. Nous sommes restés assez longtemps sans avoir aucune enquête qui puisse permettre de les quantifier très précisément. Le questionnaire de cette enquête nationale sur les ressources des jeunes de 2014 a permis d'apporter quelque chose de nouveau sur ce point. De plus, les enquêtes sont généralement effectuées en ménage ordinaire, c'est-à-dire les logements identifiés par le recensement. Ici, nous avons étendu notre recherche aux cités universitaires.

Deuxièmement, nous arrivons à des montants assez substantiels, autour de 3700 € par an, soit près de 8 % du revenu des parents pour ceux qui aident un jeune adulte.

Le coût d'un jeune adulte pour les parents qui l'aident, est en moyenne de 3700 € par an, soit près de 8 % du revenu des parents

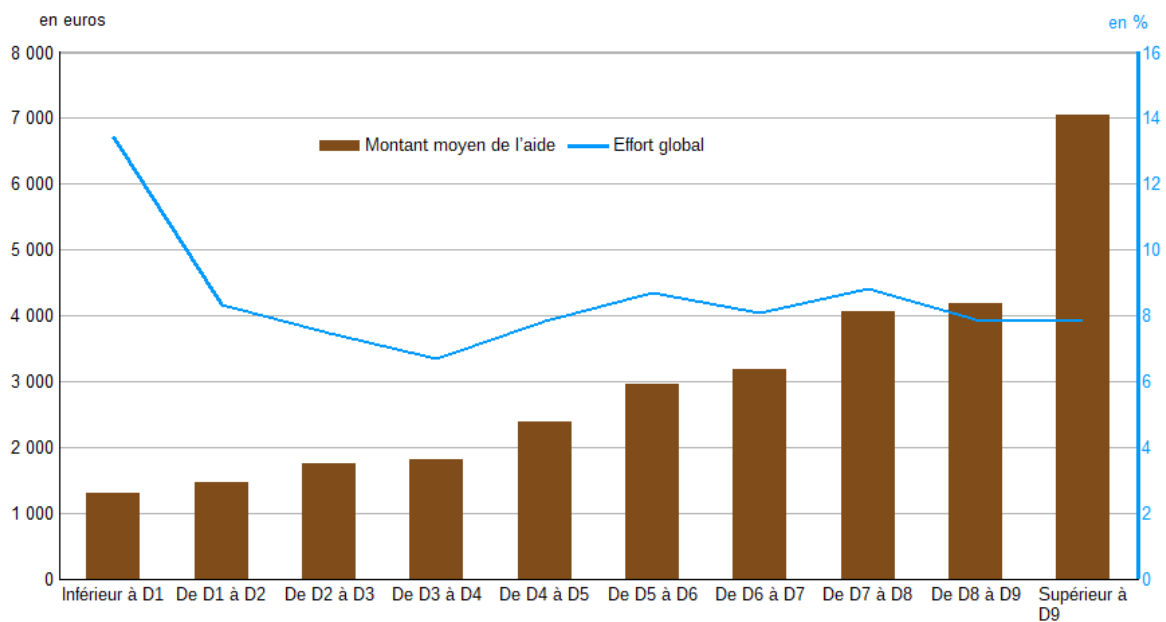
Les résultats de l'enquête montrent que près de 8 parents sur 10 aident leur jeune adulte par des dépenses régulières. Sur une année, cela représente des montants importants, en moyenne 3700 €, dont un tiers qui relève d'un versement monétaire mensuel, les autres postes principaux étant le financement du logement du jeune adulte, tous les frais liés aux études et les frais de nourriture, les vêtements, etc. L'intérêt de cette enquête est aussi de pouvoir obtenir un diagnostic sur la situation

⁵ Enquête nationale sur les ressources des jeunes.

des jeunes. Une grande partie d'entre eux, à peu près 6 sur 10, habitent chez leurs parents de manière permanente, tandis qu'un quart dispose de son propre logement. L'un des intérêts de l'enquête était de mettre en évidence une situation un peu hybride, les « semi-cohabitants », qui renvoie à des jeunes qui ont leur propre logement, mais qui reviennent très régulièrement dans le logement parental. À cela s'ajoute la situation vis-à-vis de l'emploi, puisque près de la moitié des jeunes de 18 à 24 ans poursuivent des études, un tiers est en emploi et un cinquième au chômage. Selon ces différentes situations, les dépenses des parents ne seront pas les mêmes, en lien aussi avec le niveau de revenu de ces derniers.

Nous voyons aussi que les dépenses sont différentes selon les catégories de jeunes et que le taux d'effort est assez différent selon ces situations. Il est plus important pour les jeunes qui sont semi-cohabitants et en études, autour de 15 %, et moins important pour les jeunes qui sont cohabitants et en emploi. En termes de montant, ce sont des ordres de grandeur très différents puisque nous sommes sur des dépenses qui peuvent atteindre 8000 € par an pour les semi-cohabitants en études.

On constate aussi la manière intéressante dont ces dépenses varient avec le revenu, avec des montants qui sont globalement proportionnels au revenu (échelle de droite).



Le taux d'effort (pourcentage du revenu consacré à l'aide à ses enfants jeunes adultes) est assez constant (de l'ordre de 8%) selon les revenus sauf pour les plus pauvres

Le troisième point que je voudrais souligner est la complexité du statut et du rôle de cette aide et de ces dépenses pour le jeune adulte qui accède à l'autonomie. Pour faire écho à ce que disait Muriel PUCCI, il existe toujours une tension entre ce qu'on peut appeler le coût de l'enfant, ou les besoins de l'enfant, et ce qu'on constate dans les dépenses qui peuvent relever d'autres éléments (bien-être de l'enfant, autonomisation voire investissement éducatif). L'aide des parents prend des formes multiples, elle relève de l'aide matérielle indispensable pour vivre (obligation alimentaire), mais aussi de l'investissement scolaire. Est-ce qu'on prolonge les études ? Est-ce qu'on ne les prolonge pas ? Quel type d'études ? Elle relève aussi d'une aide à la décohabitation, d'un accompagnement vers

l'autonomie, vers le logement. On peut évidemment parler de charge d'enfant, mais la question évolue, et ces aides mettent ensemble à la fois des fonctions qui renvoient à une charge d'enfants au sens strict, et des stratégies qui visent à permettre au jeune adulte d'avoir une position sociale comparable à celle des parents, ou encore des choix multiples et complexes qui donnent à ces dépenses un statut un peu différent pour les pouvoirs publics puisqu'elles participent aux inégalités de parcours selon l'origine sociale.

Quatrièmement, nous voyons aussi que ce sont des dépenses qui varient selon la situation familiale. D'une part, plus le nombre de personnes dans le ménage augmente, plus nous constatons une baisse du taux d'effort par jeune. D'autre part, nous connaissons toutes les difficultés financières que peuvent entraîner les séparations. Lorsqu'ils aident un jeune adulte, les ménages de parents séparés n'ont pas un taux d'effort moins élevé ou plus élevé que les parents restés ensemble. En revanche, la proportion de ménages de parents qui aident leurs jeunes adultes est moins importante parmi les parents séparés.

Pour conclure, je voudrais souligner à nouveau l'intérêt d'avoir des données fiables et récentes sur ces aides en faveur des jeunes, qui sont non négligeables en montants. Cette enquête nationale sur les ressources des jeunes apporte des réponses intéressantes et doit être poursuivie dans le temps.

Nous avons vu que le volume des dépenses envers les jeunes adultes n'était pas négligeable, 8 % des revenus parentaux, à peu près proportionnels au revenu, comme pour les dépenses destinées aux enfants. Au-delà de la question abordée sous le prisme de la charge d'enfants, l'analyse montre l'existence d'inégalités entre familles et face au besoin d'autonomie des jeunes : les aides sont inégalement réparties, et ont un effet important sur le parcours scolaire et l'accès à l'autonomie. Cela nous conduit à nous interroger sur les aides qu'il faudrait fournir en tant que décideur public aux plus modestes, aux jeunes qui ne sont ni en formation ni en emploi, en rupture familiale par rapport à leurs parents et qui ne peuvent donc pas être aidés par ces derniers. Cela revient alors à questionner l'articulation entre la politique familiale — l'aide aux parents — et la politique envers les jeunes.

L'ampleur des aides familiales conduit à s'interroger sur les aides publiques pour les jeunes qui ne peuvent pas avoir des soutiens de leurs parents

Guillemette LENEVEU

Merci beaucoup. Nous retenons donc que lorsqu'on est dans une famille nombreuse, de fait, l'effort rapporté à chaque enfant est moins important. C'est aussi une donnée relative à la composition de la famille.

Je vais donner la parole à Mériadec RIVIERE, pour aborder le moment où les parents prennent leur retraite. Il faut bien évidemment rappeler que la retraite ne signifie pas la fin de la vie familiale et de l'implication, bien au contraire, quand on voit les chiffres sur le rôle essentiel qu'exercent les grands-parents, notamment en termes d'accueil des petits-enfants ou d'aidants familiaux. Nous avons choisi, actualité oblige, de nous intéresser à la façon dont le système de retraite actuel compense les conséquences de la charge d'enfants sur le niveau des pensions. Nous avons choisi de vous présenter les dispositifs actuels souvent mal connus pour mieux comprendre, et mieux éclairer les choix actuellement en discussion.

La charge différée d'enfants : la logique des droits familiaux dans le système de retraites

Mériadec RIVIERE, administrateur et président du département Economie- Emploi de l'Unaf, membre du Conseil d'orientation des retraites

Quels sont les buts des droits familiaux en matière de retraites ? Il y en a trois.

Le premier but consiste à compenser ex post, après que les enfants ont quitté le foyer familial, la charge d'enfants qui a pesé sur le niveau de vie de la famille, et donc sur sa capacité à cotiser et à se constituer un patrimoine. De fait, on constate que les familles nombreuses, les familles ayant des enfants à charge ont en général un patrimoine moins important que les familles dont les parents n'ont eu qu'un enfant. C'est notamment ce qui justifiait, avant qu'elle ne soit supprimée, la demi-part de quotient familial qui était accordé aux veufs et aux veuves ayant eu deux enfants.

Le second but vise à compenser des inégalités de pension que l'on constate actuellement aux dépens des femmes, ces inégalités de pension provenant bien sûr de l'impact des charges familiales et donc sur leur capacité à cotiser. Il faut savoir qu'avant incidence des droits familiaux, les pensions de retraite des femmes sont en moyenne inférieures de 40 % à celles des hommes.

Le troisième but enfin, c'est de reconnaître la contribution à l'équilibre démographique des familles de trois enfants et plus.

Trois objectifs : compenser ex post, après que les enfants ont quitté le foyer familial, la charge d'enfants qui a pesé sur le niveau de vie de la famille ; compenser des inégalités de pension que l'on constate actuellement aux dépens des femmes ; reconnaître la contribution à l'équilibre démographique des familles nombreuses.

Vous avez vu des articles de presse parus récemment qui montraient les études de l'INSEE à propos de la baisse très significative de la natalité. Vous savez qu'actuellement, l'indice de fécondité est de 1,87 enfant par femme, alors qu'il était de 2,01 en 2000, ce qui déjà n'était pas suffisant pour assurer le renouvellement des générations, et l'équilibre de nos régimes de retraite qui exigeraient un taux de fécondité d'au moins 1,95.

Quels sont les dispositifs des droits familiaux ? Il y en a trois.

Tout d'abord la majoration de durée d'assurance (MDA). Cette majoration consiste à attribuer sans condition de ressources ou interruption d'activité une majoration de durée d'assurance de 8 trimestres, soit 2 ans, pour chaque enfant, quel que soit son rang. Cela veut dire qu'actuellement encore, le premier enfant donne droit à une majoration d'assurance de 8 trimestres.

Je dis ceci parce qu'on a tendance à nous dire que le projet de réforme des retraites est un progrès, parce que pour la première fois, il y a une majoration de 5 % dès le premier enfant. Oui, mais actuellement la majoration de retraite de durée d'assurance bénéficie déjà aux parents dès le premier enfant. En réalité, quatre trimestres sont attribués à la mère, les quatre autres trimestres pouvant être attribués à la mère ou au père selon le choix du couple. Cette majoration de durée d'assurance est calculée par référence implicite au salaire annuel moyen. C'est très important, car dans 65 % des cas, la majoration de durée de l'assurance améliore le montant de la pension *via* le coefficient de proratisation, c'est-à-dire la décote ou la surcote en fonction des trimestres cotisés, ou bien elle peut permettre d'avancer le départ en retraite pour 20 % des femmes bénéficiaires.

Or, le projet de loi de réforme des retraites prévoit de supprimer la majoration de durée d'assurance.

Deuxième dispositif, l'assurance vieillesse du parent au foyer (AVPF). Elle consiste à ce que la branche famille cotise au niveau du SMIC à des trimestres pour les mères qui ont interrompu ou réduit leur activité pour élever un enfant, et pour les femmes bénéficiant de certaines prestations comme le

complément familial. Cela peut aller jusqu'aux 21 ans de l'aîné d'une fratrie, d'une famille nombreuse. Elle est soumise à de nombreuses conditions de ressources, et je voudrais attirer votre attention sur le fait que 27 % des bénéficiaires de l'APVF sont des femmes qui sont par ailleurs allocataires de minima sociaux. Or le projet de loi de réforme des retraites modifie sensiblement à la baisse l'APVF.

Troisième dispositif, la majoration de pension pour famille nombreuse. Actuellement les retraités ayant élevé au moins 3 enfants bénéficient d'une majoration de leur pension de 10 %, et c'est + 5 % par enfant au-delà du troisième enfant dans le régime de la fonction publique. Elle est soumise à un plafond par le régime de l'Agirc-Arrco et depuis 2014, est soumise à l'impôt sur le revenu, ce qui n'était pas le cas auparavant. Évidemment, cette majoration de pension entre dans le calcul de la réversion.

Qu'est-ce que veut modifier le projet de loi de réforme des retraites sur l'ensemble de ces droits ? Il vise à supprimer la majoration de durée d'assurance et considère que celle-ci est remplacée par l'octroi d'une majoration de 5 % par enfant. Certes, on peut admettre cet argument pour les familles d'un ou deux enfants, mais pas pour les familles de trois enfants puisque les familles de trois enfants et plus bénéficiaient de la MDA, mais bénéficiaient aussi de la majoration de pension. Les familles de trois enfants et plus sont donc pénalisées. Par ailleurs, c'est dans les familles nombreuses que les interruptions d'activité sont les plus importantes.

Enfin, l'attribution de cette majoration risque d'être compliquée, parce que le couple devra effectuer un choix entre faire porter la majoration de pension sur la pension de retraite de l'un des conjoints, ou partager cette majoration de pension entre les deux conjoints, et à défaut la majoration de pension sera configurée comme devant bénéficier en totalité à la mère. Cela pose un problème, parce qu'on va d'abord demander aux parents de faire un choix très tôt ; le projet de loi dit qu'il faut faire un choix à compter des 4 ans de l'enfant, mais c'est encore assez flou. Toujours est-il qu'on va demander aux conjoints de faire un choix très tôt sur le bénéficiaire de la majoration de pension, alors qu'ils ne sont pas assurés de la durée de leur couple. De plus, le risque est que les conjoints décident de faire porter la majoration sur la pension la plus élevée, en général celle de l'homme, donc les femmes risquent d'être perdantes, et les familles nombreuses risquent encore une fois d'être pénalisées. En outre, l'AVPF est maintenue, mais seulement jusqu'aux 6 ans de l'enfant contre 21 ans actuellement pour une famille où il y a au moins trois enfants, et bénéficiant du complément familial. Il y aura donc beaucoup de perdantes.

En conclusion, il est indéniable que de substantielles économies seront réalisées, 7 Md€ par exemple rien qu'avec la suppression de la MDA. Où iront ces sommes ? Ne pourrait-on pas les utiliser pour financer d'autres prestations familiales ? Enfin, est-il légitime de pénaliser encore une fois les familles nombreuses alors même que ce sont elles, avec le niveau de vie le plus réduit, qui contribuent à l'équilibre démographique de notre système de retraites ?

Avec le projet de réforme des retraites, un risque majeur de pénalisation des mères et des pères de 3 enfants et +

De la salle

- Brigitte MERTZ, association familiale des Baronnies (Drôme)

Pour revenir sur le coût d'un jeune adulte, on a parlé des revenus des familles, on a parlé de la composition la famille, mais pas du lieu de résidence des familles. Le coût d'un jeune qui habite en milieu rural est sans doute plus élevé que celui d'un jeune urbain.

- Les parents doivent accompagner financièrement leurs enfants mais aussi leurs propres parents, âgés et dépendants, dans certains cas.

Sébastien GROBON

Effectivement, les dépenses peuvent être assez différentes selon la zone de résidence, les transports par exemple en milieu rural. C'est une question intéressante qui nécessiterait d'être creusée avec des données vraiment très précises au niveau géographique, ce qui n'est pas exactement le cas des données nationales que j'ai.

Concernant l'aide aux parents, c'est un vrai sujet. On parle parfois de génération pivot, une génération qui est dans l'entre-deux, avec l'aide aux jeunes et l'aide aux parents, et qui supporte des coûts importants, sans même parler du temps à consacrer des deux côtés.

Guillemette LENEVEU

Ces remarques vont dans le sens d'une approche globale et transversale des diverses situations familiales.

Muriel PUCCI

Pour ceux qui sont intéressés par la question de l'importance des territoires pour analyser les niveaux de vie, je vous encourage à aller sur le site de l'ONPES⁶, qui doit publier prochainement un rapport consacré à ce sujet.

- Je suis à la retraite, et j'ai été obligé de contracter un ou deux emprunts pour financer les études de mes enfants alors même que mes revenus avaient fortement diminué.

Guillemette LENEVEU

Merci beaucoup pour ce témoignage qui rappelle que l'on peut être à la retraite et avoir encore des enfants à charge.

⁶ Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale. <http://www.onpes.gouv.fr/>

SÉQUENCE 3 : LES DÉPENSES DES FAMILLES : ENTRE ACCÈS AUX BIENS ESSENTIELS, ET SURCONSOMMATION

Introduction

Fabien TOCQUE, *Coordonnateur du pôle Économie, consommation et emploi (Unaf)*

La consommation n'est pas seulement une affaire rationnelle, mais aussi une question d'émotion, certains économistes l'ont bien compris. Kate RAWORTH a schématisé l'espace dans lequel les dépenses des familles peuvent se déployer sous forme d'un double cercle s'apparentant à un donut, avec la représentation d'un plancher social garantissant l'accès aux biens et services essentiels de la famille, ainsi qu'aux droits politiques de base et, au-dessus, un plafond environnemental, constitué par les limites physiques de la planète englobant l'aspect climatique et l'épuisement des ressources naturelles. Dans une lecture microéconomique qui peut en être faite, ce plafond illustre la surconsommation, alors que le plancher représente les situations de sous-consommation et de privations. L'enjeu est de faire rentrer l'économie, sur un plan macro, entre le plafond et le plancher.

Mais il consiste aussi probablement à faire le même travail à un niveau micro, sur l'économie des familles c'est-à-dire leur budget. C'est d'ailleurs un peu le rôle des travailleurs sociaux que de faire passer les familles d'une sobriété subie à une sobriété choisie. Les notions de valeur et le rôle symbolique de l'argent seront évoqués à cet égard. Les équipes des Udaf œuvrent au quotidien pour faire passer ces notions au-dessus de l'aspect monétaire du budget familial.

Un enjeu majeur pour la consommation des familles : passer d'une sobriété subie à une sobriété choisie

La réflexion menée nous entraîne en immersion dans le porte-monnaie et le compte bancaire familial, en observant les modes de consommation et les contraintes y afférant. Le cœur du débat portera sur les notions de dépenses contraintes et de dépenses nécessaires. Comment les budgets familiaux sont-ils structurés ? Quelles sont les disparités existantes entre les familles, et quel reliquat pour vivre, une fois toutes les dépenses obligatoires rigides faites ?

Pour y répondre, Régis BIGOT présentera une étude réalisée conjointement avec l'Unaf. Le cadre étant posé sur la réalité des budgets familiaux, nous naviguerons ensuite entre les choix et les contraintes de consommation, entre les services essentiels et la surconsommation, en déterminant notamment la place du logement dans le budget familial, les spécificités et les grandes tendances de la consommation des familles, leur évolution dans le temps, l'influence des stratégies marketing et de la publicité, et comment conserver son libre arbitre. Il sera tenté de répondre à ces questions abyssales, avec différents intervenants, dont Pierre CONCIALDI, économiste à l'Institut de Recherche économique et sociale, Valérie-Inés DE LA VILLE, professeur des Sciences de gestion à l'Institut des Administrations des entreprises à l'université de Poitiers, et Régis BIGOT. Cette vue d'ensemble sera complétée par des témoignages vidéo de familles en difficulté budgétaire et de conseillers.

Le reste à vivre des familles

Régis BIGOT, directeur général du CREDOC

Ce projet, travaillé avec l'Unaf, porte sur le pouvoir d'achat et les contraintes budgétaires. La société actuelle valorise l'individu et la liberté de consommer. Or, aujourd'hui, cette liberté est mise à mal à cause du manque de moyens financiers. Il s'agit donc de faire la différence entre ce qui est nécessaire, ou indispensable, ou superflu, ou encore qui tient du luxe, et la réflexion engagée porte sur cette notion de dépense contrainte. Le paradoxe de la société française est que, malgré la hausse considérable du

niveau de vie, encore en progression aujourd'hui, de plus en plus de ménages ressentent des contraintes sur leur pouvoir d'achat.

La définition que l'Unaf donne de la dépense contrainte est intéressante, dans le sens où elle permet de s'approcher du ressenti. L'exemple du propriétaire est parlant : là où les économistes parleront de loyer virtuel, cette étude leur opposera les notions de remboursements d'emprunt. Les charges entrant dans la dépense contrainte sont, hormis le loyer qui est le premier poste budgétaire : transport, impôts, complémentaire santé, télécommunications et numérique, assurances, crédits à la consommation, tout cela pesant plus de 600 € mensuels.

Le poids de cette dépense contrainte sur le budget familial dépend aussi des revenus, et de la notion de « riche » ou « pauvre », notions relatives qui se modulent en fonction des individus et de leur accoutumance à un statut. Un tableau a donc été établi pour sectoriser clairement quatre catégories de niveaux de vie, correspondant chacun à environ 25 % de la population :

- Bas niveau de vie, à 774 € par unité de consommation (UC)
- Classes moyennes inférieures
- Classes moyennes supérieures
- Haut niveau de vie à 3783 € par UC

Ces chiffres sont une moyenne, et pour la quatrième catégorie, les grosses fortunes impactent cette moyenne à la hausse. La part de la dépense contrainte varie considérablement pour chacune de ces catégories. Le rapport des revenus les plus élevés avec les plus bas est de 1 à 5 (les plus riches gagnent 5 fois plus que les plus pauvres), mais après retrait des dépenses contraintes, le reste à vivre varie dans des proportions totalement différentes et passe de 1 à 10. C'est donc une double peine : si les catégories aisées ont plus de pouvoir d'achat et une plus grande part de choix, les plus pauvres n'ont d'autres choix que de consacrer la presque totalité de leurs revenus dans les dépenses contraintes, avec un reste à vivre étique.

La tendance sur les 50 dernières années révèle une augmentation de ces dépenses contraintes. Cela explique l'écart entre les mesures des économistes et la perception de la population, car si le pouvoir d'achat et les revenus augmentent, la part du pouvoir d'achat sur laquelle il y a possibilité d'arbitrer se réduit considérablement. Il y a peu de différences entre le reste à vivre des plus modestes des classes inférieures et celui des revenus les plus élevés dans cette même catégorie. Il est coutumier, en France, de comparer les niveaux de vie de chacun, et les classes moyennes se sentent oubliées des politiques publiques, suffisamment riches pour payer des impôts et pas assez pauvres pour bénéficier d'aides sociales. Cette insatisfaction trouve une explication au sein de chaque catégorie, avec des budgets et des configurations familiales différentes, et donc une part de dépenses contraintes différente, aussi.

Par ailleurs, le reste à vivre et les possibilités d'arbitrage budgétaire diminuent proportionnellement à l'augmentation du nombre d'enfants dans la famille, ce qui démontre qu'« avoir des enfants, ça change tout ». L'autre notion subtile s'appuie sur les dépenses d'alimentation, mobilier, éducation, hygiène, etc., qui ne sont pas des dépenses contraintes, mais restent des dépenses de base pour vivre décemment. Les revenus réellement arbitrables sont ceux affectés aux loisirs, à l'épargne, etc. Un comparatif de ces revenus, établi sur des couples avec deux enfants et des foyers monoparentaux, montre que la réduction la plus importante du reste à vivre est subie par les familles monoparentales, un quart d'entre elles ayant même un reste à vivre négatif, et se trouvent entraînées dans une spirale d'impayés alourdis de pénalités, assortie d'un sentiment de culpabilité face à l'impossibilité de gâter son enfant.

Le reste à vivre et les possibilités d'arbitrage budgétaire diminuent proportionnellement à l'augmentation du nombre d'enfants dans la famille.

Fabien TOCQUÉ

Les témoignages des Udaf font remonter que pauvreté monétaire et difficulté financière sont des sujets qui ne se superposent pas parfaitement. Certains ménages des « classes moyennes intermédiaires » se trouvent aussi en difficulté budgétaire, et font partie des 35 à 40 % de la population française qui a du mal à boucler son budget. C'est la raison pour laquelle les services Points budget conseil (PCB) sont ouverts à tous publics. Les familles monoparentales sont dans une situation de fragilité, pas forcément de pauvreté avérée, mais dans l'impossibilité de faire face à un accident de la vie. Si ce dernier point est souvent pris en compte dans les politiques publiques, les précédents, notamment ceux concernant les politiques socio-fiscales, ne le sont pas.

De la salle

- Camille ARNAUDIN, *directrice études qualitatives*,

Est-ce que les variables de coût du logement entre Paris et la province sont prises en compte ?

Régis BIGOT

Il s'agit de moyennes nationales. Dans les grandes métropoles, le niveau de vie est proportionnel au prix du foncier, et les salaires liés à une forte progression de la hiérarchie sociale. Il reste toutefois des situations inextricables, comme peuvent les connaître des étudiants ou des fonctionnaires en début de carrière.

Fabien TOCQUÉ

L'étude que nous avons menée avec le CREDOC nous informe que des budgets sont fonction des territoires et de la situation dans l'emploi, critères agissant sur les niveaux de ressources, mais aussi de dépenses.

Dépenses et comportements de consommation des familles aujourd'hui

Table ronde « Logement, et autres dépenses "rigides" : la consommation des familles aujourd'hui »

Pierre CONCIALDI, *économiste, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (IRES)*,
Régis BIGOT, *Directeur général (CREDOC)*, **Valérie-Inès DE LA VILLE**, *professeure de sciences de gestion à l'Institut d'administration des Entreprises (IAE) et directrice du Centre Européen des Produits de l'Enfant (CEPE de l'Université de Poitiers)*.

Pierre CONCIALDI

Cette présentation s'appuie sur les budgets de référence de l'ONPES ainsi que sur les budgets types élaborés par l'Unaf à partir des années 1950. Après une brève présentation de ces budgets, on s'intéresse à deux questions spécifiques concernant le poids des dépenses de logement et l'impact de la présence d'enfants sur les budgets des ménages.

Ces deux budgets présentent deux points communs. Premièrement, ils poursuivent le même objectif qui est de chiffrer les besoins essentiels pour des conditions de vie décentes. Deuxièmement, ils se concrétisent tous deux par des paniers très détaillés de biens et services considérés comme nécessaires. Ces paniers sont ensuite valorisés et résumés à un budget monétaire global et c'est cet indicateur monétaire qui est généralement repris dans le débat public.

La principale différence entre ces deux budgets réside dans leur méthodologie :

- L'Unaf adopte une approche normative, c'est-à-dire qu'elle s'appuie sur un ensemble de règles existantes (cadre juridique, règles nutritionnelles, etc.) et fait ses propres préconisations.
- L'ONPES adopte une démarche participative qui consiste, à travers la réunion de groupes de citoyens, à élaborer un consensus sur le contenu du panier de biens et services pour chaque cas type. Le consensus recherché est éclairé par des avis d'experts.

Globalement, les budgets de référence de l'ONPES sont légèrement supérieurs, d'environ 10 %, aux budgets-types de l'Unaf. Cela est dû au fait que la dimension sociale est plus exprimée par les groupes de consensus dans la démarche ONPES qu'elle ne l'est dans les budgets types de l'Unaf, même si ceux-ci font l'objet de révisions lors des changements des normes et intègrent donc les évolutions dans les comportements de consommation.

Sur le champ des cas types retenus dans l'étude de l'ONPES (qui couvrent la moitié de la population française), environ 35 % des personnes n'ont pas accès au minimum décent défini à travers ces budgets de référence. Cette population n'est pas pauvre, au sens statistique usuel. Les budgets de référence (ou les budgets types) ont en effet pour objectif de définir un seuil d'inclusion sociale à partir duquel le risque de privation est faible. Les seuils habituels de pauvreté définissent en revanche un seuil d'exclusion au-dessous duquel ce risque de privation est important. Comme le montrent les études et enquêtes, il existe une zone grise importante entre ces deux seuils. Par exemple, pour une personne seule, la marge entre les deux est d'environ 400 € mensuels.

Concernant le logement, la part de ces dépenses dans les budgets type de l'Unaf varie de 25% à 32 % ; il s'agit là d'un taux d'effort net, c'est-à-dire déduction faite des aides au logement. Pour l'ensemble de la population, le taux d'effort net comparable est estimé à environ 20 %. L'écart est lié au fait que les budgets-types ne prennent en compte que des locataires. Or, pour les propriétaires, accédants ou non, le taux d'effort net moyen est plus faible que celui des ménages locataires. Les chiffres des budgets types sont en revanche cohérents avec les taux d'efforts nets des ménages locataires modestes (des 3^{ème} et 4^{ème} déciles). Ce qui confirme le poids important de ces dépenses de logement pour les ménages modestes qui se situent à ce niveau de vie minimum décent.

Ces budgets délivrent aussi une information qualitative. Par exemple, en matière de logement, l'Unaf retient les normes de logement décent, lesquelles sont relativement restrictives, notamment en admettant la possibilité de faire cohabiter deux enfants dans une même chambre. Ces normes diffèrent des choix faits dans les budgets de l'ONPES où les groupes de consensus ont considéré que chaque enfant devait avoir une chambre privative dès son entrée à l'école primaire. Cela explique en partie les différences entre ces deux budgets dans le poids des dépenses de logement et, en conséquence, dans les économies d'échelle que peuvent réaliser les familles nombreuses.

Le poids des dépenses de logement est particulièrement élevé, comme on le sait, en Île-de-France, notamment pour les familles monoparentales dont le taux d'effort est le plus élevé. Les échanges au sein des groupes de discussion réunis par l'ONPES dans la métropole du grand Paris sont particulièrement révélateurs de cette difficulté. Pour les familles monoparentales, la discussion a ainsi porté non pas sur les besoins des enfants, mais sur la possibilité pour une mère de famille de dormir dans le salon en renonçant, par conséquent, à avoir une chambre privative. Le fait que ce débat ait eu lieu illustre l'intensité de la tension budgétaire que les dépenses de logement imposent à ces familles monoparentales en région parisienne.

Le logement est une dépense majeure des familles : les groupes de consensus font apparaître l'importance qu'un parent seul, ainsi que chaque enfant, puisse disposer d'une chambre privative

Enfin, en ce qui concerne le logement, les ménages peuvent aussi être confrontés à une contrainte d'offre. Si la location, notamment dans le parc social, est généralement plus économique, encore faut-il que l'offre locative existe et soit suffisante. Dans l'extension des budgets de référence de l'ONPES réalisée dans les zones rurales, les groupes de discussion ont été unanimes pour reconnaître que, dans la plupart des cas-types, cette offre était quasi-inexistante. Ce qui supposait par conséquent d'avoir accès à la propriété pour se loger.

Les budgets de référence apportent aussi des informations utiles pour mesurer les économies d'échelle susceptibles d'être réalisées par les ménages modestes et mieux appréhender la réalité de leur niveau de vie. On peut ainsi comparer les budgets des personnes seules à celui des couples, d'une part, et celui des couples sans enfant à ceux des couples avec enfants, d'autre part. Une étude récente⁷ réalisée à partir des budgets de référence établis selon la même méthode en France, au Royaume-Uni, en Irlande et au Portugal montre que les résultats sont remarquablement convergents entre ces différents pays.

En ce qui concerne les ménages sans enfants, le rapport entre le budget d'un couple et celui d'un adulte est de 1,5 avec l'échelle standard des unités de consommation de l'OCDE. Dans tous les pays, à l'exception du Portugal, ce rapport est nettement inférieur (de l'ordre de 1,3 à 1,4) avec les budgets de référence. Autrement dit, au niveau de vie minimum décent, l'échelle usuelle de l'OCDE l'échelle de l'OCDE en sous-estimant les économies d'échelle au sein des couples, sous-estime également leur niveau de vie par rapport aux personnes seules ou aux ménages avec enfants.

On observe un résultat inverse pour les couples avec enfants. Dans l'échelle OCDE, le coût additionnel d'un enfant (0,3) par rapport au coût additionnel d'un adulte (0,5) est dans un rapport de 60 %. Dans les budgets de référence, ce rapport est supérieur dans tous les pays, en particulier en France. Ce qui signifie que l'application de l'échelle OCDE surestime le niveau de vie des familles modestes par rapport aux ménages sans enfants.

Les budgets de référence – y compris en comparaison internationale- établissent que l'échelle usuelle de l'OCDE (en unités de consommation) a tendance à sous-estimer le niveau de vie des couples sans enfants et – au contraire - à sous-estimer le coût des enfants donc à surestimer le niveau de vie des familles avec enfants

Ce résultat ouvre des réflexions en ce qui concerne, par exemple, l'adaptation des barèmes sociaux, et plus largement l'ensemble des politiques publiques qui s'adressent aux familles.

Fabien TOCQUE

Le logement coûte de plus en plus cher et, en tirant sur les dépenses contraintes des familles, diminue le revenu arbitrageable. Cela explique les écarts entre la perception de pouvoir d'achat et celui moyen mesuré par l'INSEE, et donne lieu à un débat sur les échelles d'équivalence, notamment sur la prise en compte des enfants. Les dépenses de consommation des familles comprennent des spécificités, notamment en fonction du nombre d'enfants et de la composition familiale.

⁷ HIRSCH, D., CONCIALDI, P., MATH, A., PADLEY, M., PEREIRA, E., PEREIRINHA, J., & THORNTON, R. (n.d.). The Minimum Income Standard and equalisation: Reassessing relative costs of singles and couples and of adults and children. Journal of Social Policy, 1-20. doi:10.1017/S0047279419001004

L'état des dettes dans les dossiers de surendettement, pour ceux qui osent en déposer un — le sujet est encore tabou — est un bon baromètre des difficultés financières des ménages. Les dettes sont locatives, liées aux crédits, mais aussi, et de plus en plus, liées aux charges d'enfants.

Quelles sont les tendances de consommation des familles à l'œuvre, quelles sont les spécificités, notamment en lien avec l'écologie ?

Régis BIGOT

Les grands postes de consommation dans lesquels se répartissent les dépenses des ménages sont regardés sur la période des années 60 à aujourd'hui. L'alimentation qui était, dans les années 60, l'essentiel des dépenses a connu, ainsi que l'habillement, une baisse spectaculaire. En contrepartie, les dépenses liées au logement, aux transports, à la communication, aux loisirs et à la culture, ainsi que celles liées à la santé (non prises en charge) ont augmenté.

Un zoom sur l'alimentation montre que si ce secteur a connu une diminution globale des dépenses qui y sont consacrées, des divergences apparaissent si on distingue l'alimentation à domicile de celle à l'extérieur : la première est en baisse, mais la deuxième augmente. Considérant les disparités des conditions de vie, il est important de prendre en compte, au-delà des moyennes, l'évolution des niveaux de vie, très variable selon la population. Les chiffres reflètent cette augmentation des inégalités. Thomas PIKETTY regarde cette augmentation au prisme des très hauts revenus, tandis que l'INSEE a un regard plus global, qui estime que les inégalités se réduisent. Le CREDOC adopte une vision plus qualitative, en s'intéressant à ce que les gens font concrètement et aux restrictions qu'ils s'imposent. Le constat est que certes, les disparités de revenus se sont resserrées au fil du temps, mais en termes de conditions de vie, il y a un éclatement des modes de vie et une divergence dans le sentiment de précarité. Cela peut être relié au fait que certaines personnes n'ont pas la qualité de vie qu'elles peuvent voir autour d'elles, avec une contribution des médias et du cinéma à la construction d'un imaginaire en décalage avec le quotidien.

Qu'elles soient traditionnelles, recomposées ou monoparentales, les familles avec des enfants dépensent davantage pour l'éducation et l'habillement que le reste de la population, et le poids du logement et de l'habillement pèse le plus sur les familles monoparentales. À la question de quel type de poste seraient consacrés un supplément de revenus les appétences s'orientent vers l'épargne, les vacances et les loisirs. Contrairement aux idées reçues, 80 % de l'épargne en France n'est constituée que par 20 % de la population, les restrictions en faveur de ce champ se posant plus dès qu'il y a des enfants, liées à une projection dans le futur plus forte, et une volonté de sécurisation. Les familles avec enfants ressentent des frustrations dans le champ de l'alimentation, qui n'est pourtant pas une dépense de luxe, et s'imposent des restrictions dans les dépenses de santé. L'habillement reste équitable, avec des spécificités essentiellement sur la fréquence d'achat, si ce n'est la question des marques qui font des ravages dans les cours d'école. En lien avec l'environnement et le souci de ne rien gâcher ou dépenser inutilement, l'individu réalise des achats ou des ventes de produits d'occasion. Ce type de commerce *via* Internet est en pleine expansion depuis 2018.

Il faut définir ce qu'est la consommation pour chacun : est-ce du plaisir ou une nécessité ? Même en étant du subjectif, il est visible aujourd'hui que le ressenti est essentiel. La population interrogée estime unanimement que la consommation a augmenté entre 2012 et 2018, dont 30 %, et essentiellement les couples avec enfants, considèrent que consommer est une nécessité. De façon contradictoire, et cela se relie aux divergences des modes de vie, le nombre de foyers qui pratiquent la consommation – plaisir est en hausse, mais celui des familles pour qui consommer résulte d'une nécessité l'est également.

Fabien TOCQUE

Au-delà des aspects purement monétaires du budget niveau de vie, mais aussi reste pour vivre, le constat des privations est un autre modèle pour évaluer les conditions de vie des familles. Avoir un bon « reste pour vivre » grâce à de nombreuses privations ne s'apparente pas à une situation confortable, et il est légitime de se demander si ces choix sont librement décidés ou dictés par des contraintes.

Valérie-Inès DE LA VILLE

Les pratiques de consommation prennent place dans une évolution à long terme d'un ensemble d'éléments. Dans les grandes évolutions de nos sociétés qui ont fait l'objet d'analyses dans les sciences sociales au cours de ces dernières décennies, la socialisation primaire a disparu : le rapport n'est plus aussi spontané entre parents et enfants : les générations ne vivent plus sous le même toit, les jeunes parents n'ont pas eu à garder leurs neveux quand ils étaient bébés, etc.

Le mouvement de la seconde modernité est le déplacement vers des marchés d'activités qui se déroulaient auparavant dans la sphère domestique : ce qui était préalablement assuré dans les sphères familiales demande aujourd'hui un budget non négligeable, qui inclut les frais de garde, d'activités périscolaires, et tout ce qui permet aux femmes de travailler. Le poids des médias dans la vie quotidienne, répondant à des stratégies commerciales, conduit parfois à une surenchère quant aux frais inhérents aux enfants, en imposant des normes de bonne parentalité qui impliquent de ne pas priver son enfant de connexions et abonnements numériques coûteux, afin de ne pas le désocialiser de son groupe de pairs par exemple.

Il est nécessaire de redéfinir le rôle du parent dans un contexte complexe où les rapports entre adultes et enfants sont en train de changer, du fait d'un modèle patriarcal remis en question et en tenant compte de la fatigue croissante des parents qui doivent justifier en permanence leurs choix éducatifs. François DE SINGLY montre, dans ses travaux, une orientation vers une famille plus égalitaire où les parents et les enfants co-décident certains aspects éducatifs, mais d'autres analystes, plus critiques, évoquent une démission de parents débordés par d'autres contraintes, et qui laissent alors filer le domaine de la consommation... Cette anxiété éducative parentale contribue à la construction de nouveaux modèles éducatifs, dans lesquels se retrouvent la stimulation cognitive des enfants, les crantages en termes d'âge évolutifs, le concept de génération « alpha », et permet de vendre du conseil, avec des dispositifs sociotechniques qui incitent les parents à adopter un comportement ambigu à l'égard du rapport de leurs enfants avec le numérique et, plus précisément, les réseaux sociaux.

Pour répondre à l'anxiété éducative des parents face à la désocialisation primaire liée au manque de communication de base avec le bébé (savoir interpréter ses pleurs, etc.), des professionnels sont disponibles pour aider les parents : les blogueurs parentaux. D'une moyenne d'âge de 34 ans et parents de deux enfants, en moyenne, 77 % d'entre eux jouent le rôle d'influenceurs pour du marketing, et 14 % deviennent des blogueurs professionnels. Aujourd'hui, un tiers des parents suit un blogueur parental et applique ses recommandations⁸.

L'anxiété éducative des parents a créé un marché de professionnels

L'éducation des parents, et donc des enfants, à la consommation reste un sujet de débat moral très important. Déjà à la fin du XIX^e et au début du XX^e, aux États-Unis, des formations à la gestion budgétaire (*consumer science*) étaient instituées pour aider les immigrants, essentiellement des paysans qui survivaient dans un système d'auto-production vivrière et n'étaient consommateurs que de denrées rares qu'ils ne pouvaient produire eux-mêmes. Ils devaient apprendre à gérer leur salaire

⁸ Source : <https://www.bilbokid.com/influenceurs-parentaux/>

et aussi à consommer. En Europe, ce sont plutôt les coopératives de consommateurs qui ont au début du XX^e éduqué ce nouvel acteur économique qu'était alors le consommateur.

La figure de l'enfant consommateur contemporain reflète des postures idéologiques contrastées : pour certains, il doit devenir indépendant et libre de ses choix en utilisant les ressources du marché pour se construire individuellement alors que pour d'autres, il doit devenir un enfant citoyen, c'est-à-dire un consommateur autonome en relation avec les autres citoyens afin de parvenir à maîtriser sa consommation en préservant les biens communs. Cette éducation à la consommation reste un objet de débat politique. Actuellement, on constate que, d'un côté, les séminaires d'éducation à la parentalité fleurissent, mais ne traitent pas du lien à la consommation.

Le soutien à la parentalité, tout comme l'Education nationale, ignorent largement le lien à la consommation des enfants et des parents

De l'autre, l'ARPP (Autorité de régulation des professionnels de la publicité) a établi une charte visant à ce que les producteurs des contenus sponsorisés ou publicitaires s'appliquent à eux-mêmes les règles qu'ils ont définies, par une surveillance mutuelle. En outre, les porte-paroles des intérêts de l'enfant – parents, enseignants, spécialistes de l'enfant, pédo-psychiatres, pédiatres, etc. - appellent à une régulation de ces environnements, car les enfants, qui ne comprennent pas forcément l'intention persuasive de la publicité, font des demandes récurrentes aux parents... Ces derniers éprouvent de la difficulté à ne pas céder, à partir du moment où ces demandes conditionnent la socialisation au quotidien de l'enfant. Les arbitrages sont difficiles pour les parents...

Les blogueurs parentaux, mais aussi les Youtubeurs enfants qui s'adressent directement à leur pairs sur des chaînes de déballage de jouets par exemple, sont de plus en plus nombreux sur le marché... Ces porteurs de l'influence marketing au sein de ce qui est appelé le capitalisme créationniste sont de plus en plus jeunes : Ryan, le youtuber le mieux payé au monde ces deux dernières années qui a empoché 26 millions de dollars de mi-2018 à mi-2019, aura 9 ans en 2020 ! Il est donc difficile d'éduquer ses enfants à une consommation raisonnée, quand eux-mêmes sont les acteurs d'un système qui les conduit à influencer les autres enfants. En outre, cette situation des enfants Youtubeurs bouscule aussi l'activité de ces enfants qui, au dire de leurs parents, s'apparentent à un jeu et à de l'User-Generated-Content... mais qui pour d'autres ONG, telle relèvent du travail des enfants interprètes ou acteurs⁹. De vastes chantiers doivent être travaillés pour une coéducation entre tous les acteurs impliqués (marques, Etat, parents), et pour établir un cadre réglementaire définissant la place de l'enfant dans ce nouvel univers de techniques marketing et de dispositifs techniques et numériques auxquels les enfants eux-mêmes sont encouragés à participer.

Fabien TOCQUE

Les parents sont finalement victimes de ces stratégies de marketing, en étant même infantilisés par ces nouvelles normes de parentalité. La fonction de consommateur-éducateur du parent reste à travailler au sein de la famille, pour définir la position d'un curseur entre l'éducation et l'accompagnement des parents, et sur les questions de parentalité, de consommation et de régulation de ces pratiques. Les associations familiales ou de consommateurs ont un rôle à jouer dans l'information des familles, et ce avant l'arrivée du premier enfant.

⁹ A l'initiative de Bruno Studer, député En Marche du Bas-Rhin et Thomas Rohmer, président de l'association OPEN (Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique), l'Assemblée nationale a adopté, mercredi 12 février 2020, en première lecture, une proposition de loi sur l'exploitation commerciale de l'image d'enfants de moins de 16 ans sur Internet.

De la salle

- Une intervenante considère que ce sujet est une question d'éducation, mais que rien n'est enseigné à l'école à ce sujet, alors que les enfants sont sensibles aux stratégies qui essaient de les manipuler, en ont conscience et peuvent créer des modèles de résistance.

Valérie-Inès DE LA VILLE

Les directives Jospin ont inscrit, dans le projet de l'Éducation nationale, d'accompagner, tout du long de la scolarité, les enfants sur une éducation à la consommation. À cet effet, un numéro spécial de la revue *Vers l'Éducation Nouvelle des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA)* de mars 2010 intitulé « *Où va l'éducation à la consommation ?* », a été publié sur ce sujet¹⁰. En France, l'école ne remplit pas sa mission, car il n'y a pas de didactique de l'éducation à la consommation pour former les enseignants et transmettre des savoirs éprouvés de consommateur. La consommation reste apparemment un domaine exclusivement privé que l'école n'aborde pas pour ne pas remettre en cause la liberté éducative des familles, ce qui me semble un manque. Cette question est parfois évoquée marginalement lorsque les enfants sont éduqués au développement durable, et passe par un filtre idéologique qui questionne l'éthique de l'enseignement d'un tel sujet dans le cadre scolaire.

- Une intervenante souligne que l'intérêt est peut-être de rester de bons consommateurs.

Valérie-Inès DE LA VILLE

Je ne vois pas au nom de quel principe l'éducation nationale aurait intérêt à ce que les enfants soient cantonnés à un rôle de consommateurs dociles. En Italie, le ministère de l'Éducation nationale et le réseau des coopératives de distribution travaillent conjointement depuis 30 ans pour développer des projets d'éducation à la consommation et pour former les jeunes à devenir consommateurs-citoyens, des consommateurs actifs et critiques, capables de faire valoir leurs exigences auprès des producteurs et des distributeurs.

Fabien TOCQUE

En France, ce sont les parents et associations qui doivent assurer cette éducation. Les enseignants sont saturés de missions.

- Un intervenant (Membre du comité départemental de l'éducation nationale), explique qu'il n'a jamais entendu quoi que ce soit dans ces comités sur le problème de la consommation, souvent au détriment de l'enfant, dans les enjeux de l'éducation aujourd'hui. Au contraire, il existe plutôt une émulation entre acteurs pour avoir le meilleur équipement technologique.

¹⁰ De La Ville V.I., Gautellier C. (2010). « Child empowerment » ou droit de l'enfant-citoyen ? Éléments pour une éducation du jeune consommateur", *Revue Vers l'Éducation Nouvelle*, Numéro spécial : Où va l'éducation à la consommation ? CEMEA, Paris, mars, pp. 24-32.

- Jean Luc FOLIOT (association Et les pères, membre de l'UDAF Bouches-du-Rhône) souligne que des expérimentations avec des groupes de pères attestent de leur souci de l'éducation de leurs enfants sur les sujets de société, notamment sur le numérique, et de l'impact de leurs actions sur les pratiques de consommation.

- Une intervenante (Parenthèse Médiation, médiatrice familiale et maman) estime que les parents ont un devoir d'éduquer à la consommation, car l'école ne peut pas tout faire. Il faut faire face à une déperdition de compétences parentales, dans un modèle sociétal où la consommation est un gage de bonne éducation et de socialisation. Il faut soutenir les parents dans une forme de résistance à cette culpabilisation.

- UDAF Vienne explique qu'une réflexion portant sur les chiffres de la natalité en France, Asie, Afrique publiés ces dernières semaines a relié les taux de natalité à la condition écologique, allant jusqu'à dire que 10 naissances au Niger étaient préférables, pour la planète, à une seule aux États-Unis.

Fabien TOCQUE

La corrélation entre les modes de consommation et l'empreinte écologique pose la question de savoir comment la démographie doit accompagner la transition énergétique, tout en soutenant l'économie.

- UDAF PARIS (Jumeaux et plus) souligne que les parents sont perdus, culpabilisés, et perdent leurs compétences éducatives vis-à-vis de leurs enfants. La structure parisienne de Jumeaux et plus accueille des familles hors normes, et permet aux parents d'avouer être perdus sans être jugés. Grâce à une interface privée sur les réseaux sociaux, ils peuvent dialoguer entre eux et échanger sur leurs expériences, ce qui leur offre des horizons de compétences, sans forcément faire appel aux professionnels.

SÉQUENCE 4 : VU DU TERRAIN : L'ARTICULATION ENTRE REVENUS ET DEPENSES DES PARENTS, UNE EQUATION BUDGETAIRE DIFFICILE

Témoignages croisés de 2 chefs de service (Udaf 26 et 67) sur les difficultés de niveau de vie des familles et les obstacles au travail d'accompagnement budgétaire en Udaf

Morgane LENAIN, *administratrice de l'UNAF, en charge des dossiers consommation, surendettement et microcrédit*

L'Udaf est un réseau de services destinés aux familles. Une centaine de milliers d'utilisateurs accueillis sont des familles dont les problématiques ont toujours une dimension économique. Le réseau des Udaf est le premier réseau de Points-conseils budget en France. Mais son expertise de la réalité économique des familles dépasse le secteur du simple accompagnement budgétaire car de nombreux services abordent ces problématiques budgétaires au sein de notre réseau :

- MJAGBF : Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial
- MASP : Mesures d'accompagnement social personnalisé
- MAJ : Mesure d'accompagnement judiciaire
- ISBF : Information et soutien au budget familial
- Protection juridique des majeurs
- Médiation familiale

En fin de colloque, nos experts résumeront tous les aspects vus au cours de cette journée : ressources, dépenses, parcours et accidents de la vie : Nathalie CANRON, chef de service de l'Udaf (Drôme) et Virginie AJAVON-ORSINI, chef de service MASP et PASS contre le surendettement de l'Udaf (Bas-Rhin). Toutes deux partagent leur expérience dans l'accompagnement budgétaire des familles, avec la spécificité des couples avec enfants, afin d'éclairer quelques problématiques fortes et récurrentes des familles, et ainsi de fournir la base d'une interpellation des pouvoirs publics sur cette question.

Nathalie CANRON, *chef de service de l'UDAF (Drôme)*

Être parent est une mission complexe et multiple : elle consiste à accompagner les enfants pour qu'ils deviennent des adultes responsables et bien dans leur vie. Les familles rencontrées ont de telles difficultés matérielles qu'elles ne peuvent apporter la sécurité affective nécessaire à leurs enfants, par manque de disponibilité ou de moyens financiers leur permettant d'assumer les coûts liés à leur éducation, ce qui peut nuire à l'apprentissage et à l'évolution de l'enfant. Souvent isolés, ces parents ne bénéficient d'aucun conseil ou soutien, et pensent compenser ces difficultés en consommant pour ne pas stigmatiser leurs enfants.

Morgane LENAIN

Les répercussions budgétaires se portent sur toute la vie de la famille, mais aussi sur l'avenir de l'enfant.

Virginie AJAVON-ORSINI, *chef de service MASP PAS contre le surendettement Udaf (Bas-Rhin)*

Les publics accompagnés dans le Bas-Rhin sont en situation de précarité, mais beaucoup sont des travailleurs avec des enfants à charge, mineurs ou majeurs. Depuis un an, le rajeunissement de cette population confirme que ce sont bien des familles connaissant des difficultés budgétaires : 40 % des suivis concernent des personnes de moins de 40 ans, et 90 % des ménages avec des enfants à charge. Au-delà aussi des représentations schématisées, le public accompagné peut aussi être constitué de propriétaires et de locataires du parc privé.

Les facteurs expliquant les difficultés budgétaires sont à la fois complexes et cumulatifs, majoritairement des dettes locatives et de charges courantes (énergie). Les difficultés budgétaires concernent les plus jeunes. Elles interviennent lors d'un changement de vie important qui impacte le budget, et l'arrivée d'un enfant en est un, mais aussi les ressources insuffisantes ou en diminution : séparation, perte d'emploi. Des disparités importantes sont observées entre le milieu rural, qui fait plus souvent face à des charges énergétiques supérieures et des frais de transport élevés, et le milieu urbain.

Nathalie CANRON

Une observation a été menée à partir des budgets des familles accompagnées sur le logement et ses charges inhérentes. Lorsque les mesures MJA GBF arrivent, elles sont face à des situations pouvant être de l'endettement lié au loyer et, surtout, aux charges d'énergie. Il y a une trentaine de fournisseurs d'énergie, et il est facile de passer de l'un à l'autre sans s'être acquitté des factures du fournisseur précédent. Ainsi, certains contrats sont au nom des enfants mineurs de la famille, car les parents sont endettés. Tous les fournisseurs ne sont pas éligibles au chèque énergie, mais les familles n'en sont pas informées, voire parfois même influencées pour changer de fournisseur et se retrouver avec un fournisseur d'énergie non réglementé pour le chèque énergie et n'offrant aucun étalement de paiement possible. Certaines familles peuvent également être les victimes de professionnels peu scrupuleux, notamment dans les travaux de rénovation à visée d'économie énergétique bénéficiant des aides de l'état.

Il y a une trentaine de fournisseurs d'énergie, et il est facile de passer de l'un à l'autre sans s'être acquitté des factures du fournisseur précédent.

Virginie AJAVON-ORSINI

Quelques points essentiels sur les dépenses spécifiques des familles avec charge d'enfants :

- Les coûts des frais de garde sont inévitables selon le lieu de résidence car les collectivités locales sont autonomes pour fixer les tarifs du périscolaire et de la cantine. Pour une mère seule, les frais spécifiques aux enfants, c'est-à-dire cantine et périscolaire, peuvent représenter 20 % de ses ressources mensuelles !
- Les postes budgétaires impactés en premier lieu en cas de difficulté sont ceux des loisirs, c'est-à-dire les sorties familiales et les activités extrascolaires pour les enfants.
- L'impact sur la relation familiale est fort. Les difficultés budgétaires engendrent des relations tendues, dans lesquelles il devient difficile de s'investir. Cette situation peut générer des ruptures.
- Les parents en difficulté, tant administrative que dans la compréhension de la langue, amènent leurs enfants à prendre leur place dans les démarches.

Morgane LENAIN

Ces exemples montrent que l'accompagnement budgétaire est un accompagnement global et complexe de la personne, qui nécessite des compétences et du temps. Outre l'accompagnement à la construction d'un budget futur, et à l'assainissement financier de ces familles, c'est aussi l'aide dans l'ouverture de droits auxquels ils n'auraient, sinon, pas eu recours. Cet accompagnement peut être mis à mal par des facteurs annexes comme l'instabilité des ressources, qui s'aggrave.

Virginie AJAVON-ORSINI

En lien avec les nouveaux statuts salariés des emplois précaires ou variables, les ressources sont instables d'un mois sur l'autre, et incitent les familles à fonctionner dans l'immédiateté. Or, cela est à l'opposé de l'accompagnement mis en place auprès d'elles, qui vise à ce qu'elles puissent se projeter à moyen long terme et construire un budget stable en vue d'en assurer la maîtrise. Il manque souvent une vision à long terme, à cause de la fluctuation des ressources, ce qui place ces familles face à des injonctions paradoxales, qui peuvent aggraver les sentiments de culpabilité vis-à-vis de leurs enfants.

Morgane LENAIN

L'instabilité des ressources découle de la précarisation du travail (emplois saisonniers, auto-entrepreneuriat...), mais aussi des prestations sociales de plus en plus réactualisées chaque trimestre, ce qui les rend plus imprévisibles.

Nathalie CANRON

Nous voyons une accélération de rupture de droits de plusieurs mois lors de changements de statut (perte d'emploi, départ à la retraite, etc.). Par exemple, la CARSAT a 3 000 demandes en instance et le traitement des dossiers est très long. Pour ceux qui n'ont pas d'épargne, et c'est la majorité des Français, c'est difficile. Il y aura un rappel, mais en attendant, il faut que les gens puissent faire face aux dépenses contraintes. En outre, le paiement des factures par prélèvement est de plus en plus imposé. Or, faute de rentrée d'argent, les paiements ne passent pas et occasionnent des frais bancaires qui pénalisent encore plus le budget. L'autre instabilité des ressources et dépenses peut être liée au lieu de vie : dans les endroits touristiques, les biens de première nécessité augmentent fortement lors des périodes d'afflux des touristes, y compris pour les habitants locaux.

Le paiement des factures par prélèvement est de plus en plus imposé. Or, faute de rentrée d'argent, les paiements ne passent pas et occasionnent des frais bancaires qui pénalisent encore plus le budget

L'autre chose étonnante porte sur les magasins de vêtements pour enfants qui proposent d'acheter pour la rentrée à crédit, en attendant de l'allocation rentrée scolaire en septembre. Mais entre-temps, les enfants ont grandi, et les vêtements sont trop petits.

Morgane LENAIN

Les familles sont mises face à des arbitrages difficiles, avec des exigences parfois contradictoires des pouvoirs publics.

Virginie AJAVON-ORSINI

Dans les questions de norme sociale et des exigences que les familles se fixent à elles-mêmes se trouve le choix de la continuité de l'activité professionnelle pour les familles accédant à la parentalité ou de leur présence auprès de l'enfant. La question de l'incitation à l'activité salariée (média, pouvoir public) est très forte. Or, cette activité, même si elle génère un revenu, a aussi un coût très élevé, notamment celui de la garde des enfants. Sur une commune du département, le recours à une assistante maternelle pour deux enfants coûte 800 € par mois. Dans cet exemple, la mère de famille a finalement fait le choix de cesser son activité professionnelle. Ces arbitrages ont un impact sur les ressources, l'activité, la socialisation et plus tard la retraite.

L'incitation à l'activité professionnelle par les média, les pouvoirs publics est très forte. Or, cette activité, même si elle génère un revenu, a aussi un coût très élevé, notamment celui de la garde des enfants

Nathalie CANRON

Dans le cas de parents séparés, celui qui n'a pas la garde et reçoit l'enfant lors des vacances et des week-ends a besoin d'avoir de bonnes conditions d'accueil, mais pour certains, garder la même vie qu'avant, sans prestations familiales, est complexe, et peut faire que le lien parent enfant se délite. Cette situation est encore plus complexe dans le cas d'un enfant handicapé. Ainsi, pour des raisons purement matérielles, des parents ne voient plus leurs enfants.

Morgane LENAIN

Le poids de la norme est aussi une contrainte forte pour les parents d'enfants adolescents.

Virginie AJAVON-ORSINI

Chez eux, les choses se situent autrement. Avec l'équipement au numérique, l'habillement, vecteur de socialisation et d'appartenance au groupe, les parents sont confrontés à deux possibilités : soit ils cèdent, mais au détriment d'un autre poste budgétaire, soit ils résistent, mais en ressentent un fort sentiment de culpabilité, voire de honte, car ils sont dans l'incapacité d'offrir à leurs enfants la même chose que les autres jeunes de leur âge.

Morgane LENAIN

La peur de dire non au numérique est lié à la peur de désocialiser son enfant. Le numérique a fait irruption dans la vie, que ce soit pour les équipements, les paiements, mais aussi même dans les relations avec les administrations et l'accès aux droits, et a des répercussions sur le travail d'accompagnement.

Virginie AJAVON-ORSINI

Beaucoup de démarches administratives et d'ouvertures aux droits peuvent être faites de façon dématérialisée. Pour une partie du public, cela reste délicat, car ils sont éloignés de cette possibilité, d'un point de vue des équipements ou des compétences cognitives. Dans certains cas, les enfants prennent la place des parents, et ces derniers se sentent gênés/dépassés de voir leurs enfants plus à l'aise qu'eux face à certains outils, qui leur permettraient pourtant d'ouvrir leurs droits et avoir accès à des informations importantes, sur des pans divers de la vie quotidienne (CAF, Ameli, Carsat, banque,

ainsi que l'accès aux espaces numériques des écoles). Cette fracture est importante, d'autant que sur certains territoires, tous les lieux publics ne sont pas suffisamment équipés. Les parents sont, encore une fois, face à une injonction paradoxale, qui est de leur imposer une maîtrise du tout numérique, alors qu'ils n'en ont pas les capacités. En outre, Internet ne remplace pas l'interlocuteur dont ils peuvent avoir besoin.

Morgane LENAIN

Nous partons du principe que les personnes ont accès à leurs informations, alors qu'auparavant, ces informations étaient transmises matériellement, dans des dossiers papier. Or, concrètement, et les pouvoirs publics le savent bien, certains ne peuvent y accéder par manque de compétences ou de moyens, ou inégalité territoriale, font que certaines personnes ne peuvent pas avoir accès aux informations qui leur sont dues, ce qui pose problème pour justifier de sa situation, et augmente le non-recours.

Nathalie CANRON

Cela change aussi les pratiques vis-à-vis des personnes dans leur accompagnement budgétaire, car la porte d'entrée pour travailler avec les familles reste leur budget, et pour le construire, il est nécessaire de connaître les ressources et les dépenses du foyer. Désormais, il faut aller chercher ces éléments sur des espaces personnalisés, avec toutes les difficultés que cela peut comporter : se souvenir du mot de passe ; problèmes d'illectronisme ; connexion pas toujours parfaite ; coupure de la ligne après un défaut de paiement des factures de télécommunication.

Cela change la donne du travailleur social, car il doit non seulement être à l'aise avec ces outils, ce qui peut nécessiter une formation idoine, mais doit aussi identifier la problématique des familles qu'il accompagne, car beaucoup d'enfants savent accéder à des sites de divertissement, mais ne savent pas forcément utiliser les sites administratifs. Reste aussi le danger d'une incitation à une surconsommation entraînant une surfacturation, souvent par des options ajoutées sans qu'elles aient été demandées. Les professionnels doivent être aguerris à ces procédés insidieux.

Morgane LENAIN

Les professionnels doivent endosser le rôle d'enseignants du numérique pour permettre aux familles accompagnées d'accéder à leurs données.

Nathalie CANRON

Nous allons devoir équiper nos intervenants d'outils numériques, qui sont en général des tablettes. Les maisons de service public offrent des connexions, mais pas forcément d'explication, ou trop rapides pour être réellement comprises. Cela demande un véritable changement de pratique pour les professionnels.

Morgane LENAIN

Maintenant, la dématérialisation oblige à des capacités d'abstraction pas forcément faciles à avoir, surtout dans des cas où on se sent psychologiquement faible.

Nathalie CANRON

Le travail doit être réalisé différemment et faire davantage appel à l'abstraction.

Morgane LENAIN

L'accompagnement est une mission délicate, qui doit s'adapter au terrain, mais peu valorisée, peu reconnue, alors que c'est une action préventive qui a des effets avec des répercussions sur le long terme, et qui peut apporter des bénéfices aux familles.

Virginie AJAVON-ORSINI

Ce travail d'accompagnement est peu valorisé, dans les médias, dans sa représentation, dans les valeurs qu'on y attache au sein même de la vie en société, dans son statut et la rémunération. Pourtant, ce travail de qualité apporte des effets immédiats à court et long terme, et sur le budget, mais aussi sur la qualité de vie des personnes. Ce manque de valorisation se révèle notamment à partir de deux indicateurs :

- La difficulté à recruter dans les métiers du social et de l'animation, qui, pourtant, par leur mission d'éducation populaire, jouent un rôle important au niveau de la prévention, de l'orientation, et dans l'accompagnement des personnes.
- Les absences et les *burn-out* chez les accompagnants sociaux, qui sont en perte de sens et font face à des injonctions paradoxales et sont en manque de reconnaissance, et qui doivent soigner et accompagner, sans en avoir toujours les moyens.

L'idée n'est pas de tenir un propos alarmiste, mais il est important de souligner cette situation. En outre, le rapprochement qui peut être fait entre les salariés qui démarrent avec un salaire de 1 350 € net, et qui accompagnent des personnes qui, malgré des ressources pourtant plus importantes qu'eux, sont en difficulté budgétaire, est générateur d'angoisse, par un effet miroir qui leur fait penser que demain, ils seront peut-être eux aussi de l'autre côté.

Morgane LENAIN

C'est un métier auquel notre réseau croit, et qui mérite d'être valorisé dans le sens où il produit des économies sur le long terme, tant dans la résorption des dettes que sur le coût en termes de santé et d'absentéisme au travail.

Nathalie CANRON

Dans le cadre des évaluations faites, quelques familles nous remercient, car elles n'ont plus peur du lendemain.

Morgane LENAIN

Les pouvoirs publics ont compris, en créant les PCB, que soigner le budget ne peut se faire que *via* un accompagnement dans la parentalité, mais aussi dans l'accès aux droits.

CLÔTURE

Marie-Andrée BLANC, *présidente de l'Unaf*

Un enfant, ça change tout ! En termes d'emploi, niveau de vie, logement, consommation. Trois perspectives sont prioritaires :

La question des prestations et de la fiscalité : la politique socio-fiscale menée depuis 10 ans a eu une orientation redistributive aux dépens des couples biactifs, alors même que la conciliation avec la vie professionnelle devenait plus compliquée et plus coûteuse pour eux. Cela a pesé plus particulièrement sur les femmes. Les familles modestes n'ont pas été épargnées et ont subi les effets de désindexation et de baisse de plafonds. La politique familiale arrive au bout de ses possibilités en matière de redistribution verticale. Les prestations familiales sont quasiment toutes sous condition de ressources (seuls 5 % sont sans conditions), et beaucoup de familles ont le sentiment d'être exclues de la politique familiale. Parallèlement, la fiscalité tient de moins en moins compte de la charge d'enfants. La réforme des droits familiaux en matière de retraite suscite aussi des inquiétudes.

La question de la conciliation vie familiale/vie professionnelle nécessite un réinvestissement des politiques publiques. La France, qui était en avance, est désormais dépassée par des pays qui ont su prendre des initiatives fortes en la matière, à l'image de l'Allemagne. Redonner du temps aux parents devient vital, pour mieux répartir les charges parentales entre les femmes et les hommes, et aussi pour l'enfant, tout au long de son éducation. L'objectif est aussi économique, en permettant le maintien des femmes dans l'emploi, qui reste la manière la plus efficace de lutter contre la pauvreté. Sans avoir de solutions toutes faites, il est inconcevable de discuter d'emploi sans réinvestir la réalité concrète des 15 millions de parents qui assurent au quotidien une charge d'enfant. La transposition de la directive européenne sur cette conciliation doit permettre des initiatives rapides sur ce point.

La question des habitudes de consommation se trouve à la croisée des chemins : certaines dépenses déséquilibrent le budget des familles par leur poids démesuré (logement), d'autres sont devenues une nouvelle nécessité (numérique), et d'autres sont liées à l'agressivité du marketing. Dans un contexte d'urgence écologique, il ne s'agit plus de fabriquer des besoins artificiels et d'alimenter une demande infinie, mais d'inciter les industriels et les familles à adapter leur comportement. L'Unaf appelle à une loi sur la consommation qui aborderait tous ces aspects.

Ce colloque est donc une étape qui doit encourager à agir avec des propositions opérationnelles dans les mois qui viennent et une meilleure prise en compte de la part des élus.

Nathalie ELIMAS, *députée du Val d'Oise, vice-présidente du groupe MODEM à l'Assemblée Nationale, rapporteure de la mission d'information parlementaire sur la politique familiale*

Avoir des enfants, ça change tout ! Bonheur, joies, mais aussi soucis, charge économique, et difficulté, parfois, pour « joindre les deux bouts ». Les fondements de la politique familiale française reposent sur le principe de compensation des charges de famille. Il est nécessaire de réaffirmer que la famille est belle et remplit une fonction particulière dans la société. Il est donc urgent de reconnaître pleinement ses besoins.

Selon l'INSEE, la natalité est en baisse pour la cinquième année consécutive, avec 70 000 enfants de moins en 2019 qu'en 2014. Selon Jérôme Fourquet, directeur du département Opinions et stratégies

d'entreprises de l'IFOP, il existe une concomitance des atteintes aux politiques familiales avec le déclin des naissances :

- Des années de rabet successif s'élevant à 4 milliards €
- Baisse du quotient familial touchant 1,32 million de foyers
- Modulation des allocations familiales en fonction des revenus en 2015, les réduisant de 50 et 75 % pour les ménages gagnant plus de 6 000 et 8 000 € mensuels, et impactant 450 000 allocataires
- Diminution de la PAJE pour les hauts revenus
- Réduction du congé parental
- Suppression de la majoration du complément du libre choix d'activité

Ces mesures ont été une erreur, alors même que la politique familiale qui existait depuis 50 ans avait permis à la France de faire preuve de vitalité démographique, enjeu fondamental pour la société française de demain. Ces mesures d'économie budgétaire ont durement abimé la politique familiale. Les conséquences seront difficiles et coûteuses à réparer. Il est urgent de revenir à une politique nataliste, en déployant tous les leviers, y compris fiscaux, à notre portée.

Les mesures d'économie budgétaire ont durement abimé la politique familiale

Par ailleurs, les modèles familiaux ont évolué, appelant à une refonte des politiques familiales, et permettant de poser les bases d'un débat serein, en dehors de toute polémique, pour identifier les conséquences juridiques, culturelles et sociales. Une mission d'information sur l'adaptation de la politique familiale au défi du XXI^e siècle a été lancée et se construit à partir d'auditions, avec pour objectif d'aboutir à des propositions ambitieuses, concrètes et pragmatiques, pouvant être inscrites dans le prochain PLFSS en 2021. Le gouvernement doit prendre la politique familiale à bras le corps.

Nos travaux se résument en trois axes majeurs :

- Les évolutions relatives à la filiation, avec l'ouverture à la PMA pour toutes, et la prise en compte des conséquences juridiques.
- La fiscalité et les allocations familiales, notamment autour du principe d'universalité et du renforcement du quotient familial. Il faut cesser de confondre politique sociale et politique familiale. Le soutien aux familles les plus modestes est essentiel, mais ne doit pas se faire au détriment des autres familles. La France est le seul pays de l'Union européenne à ne pas avoir d'allocation au premier enfant. Les marges de manœuvre budgétaire devaient porter sur la politique familiale et plus particulièrement sur le rétablissement du quotient familial. Les travaux de cette mission devraient permettre d'inscrire des mesures concrètes, comme le versement de la prime de naissance avant l'arrivée de l'enfant. Le système actuel est trop complexe et peu lisible.

Les marges de manœuvre budgétaire devaient porter sur la politique familiale

- Une meilleure conciliation vie personnelle/vie professionnelle amène à réfléchir sur la mise en place d'un service public de la petite enfance. Jérôme Fourquet constate que les familles de deux enfants sont de moins en moins enclines à en avoir un troisième. Les risques sur notre démographie sont réels. Un soutien aux familles est nécessaire, notamment en permettant aux mères de famille nombreuse à rester dans leur emploi.

Il est important de souligner que ce projet de réforme inclut des mesures positives en direction des femmes, dont les retraites sont actuellement inférieures de 42 % à celles des hommes, alors que l'écart des salaires est de 23 %. Cette inégalité salariale doit être réduite. Le nouveau système accordera une

majoration de 5 % dès le premier enfant, ce qui permettra à 8 millions de femmes de bénéficier de cette majoration, contre 3 aujourd'hui. Attention, les familles nombreuses seront perdantes.

Avoir des enfants est un cadeau, une chance pour la France, et chacun doit valoriser ce cycle tout au long de la vie.

#Revenus #Dépenses #Emploi #Logement



Union nationale des associations familiales
28, place Saint-Georges – 75009 Paris
www.unaf.fr